

Info Doctrine

**Observation des bonnes pratiques
d'informations financières IFRS**

2020



Sommaire

- Séquence 1 – Actifs de placement à la juste valeur
 - Séquence 2 – Contrats de location
 - Séquence 3 – Les instruments financiers
 - Séquence 4 – Le résultat global
 - Séquence 5 – Les Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP)
 - Séquence 6 – Le chiffre d'affaires
 - Séquence 7 – Les survaleurs (goodwill)
 - Séquence 8 – L'information sectorielle
-

Séquence 1

Le traitement des actifs de placement à la juste valeur

Les actifs de placement à la juste valeur

- Biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et destinés à être vendus plus tard. Ne concerne pas le siège social sauf (par ex.) s'il change de catégorie à la suite d'un déménagement;
 - IAS : ils doivent figurer sur une ligne distincte de l'actif;
 - Evaluation : soit à la juste valeur (avec variations juste valeur enregistrées au compte de résultat) soit en coût historique avec juste valeur en annexe.
-

Les actifs de placement à la juste valeur

IAS 40 – Immeubles de placement

Règles françaises	IFRS
Seul le modèle du coût est autorisé pour valoriser les immeubles de placement, lesquels ne sont en outre pas distingués séparément des immobilisations corporelles au bilan.	Deux modèles d'évaluation sont autorisés pour évaluer les immeubles de placement après leur comptabilisation initiale : <ul style="list-style-type: none">- le modèle du coût ou- le modèle de la juste valeur. Une fois la méthode choisie, elle doit être appliquée à l'ensemble des immeubles de placement.

Les actifs de placement à la juste valeur

- **La juste valeur, telle que définie par IAS 40 et IFRS 13, correspond au « *Prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation* ».**
- Cette notion est proche de la « valeur vénale », elle correspond concrètement au prix de cession raisonnable d'un bien ou droit immobilier en cas de vente amiable sous certaines conditions :
 - volonté des deux parties ;
 - délai raisonnable de négociation ;
 - maintien de la valeur à niveau stable pendant ce délai ;
 - conditions de marché et publicité adéquates ;
 - absence de facteurs de convenance personnelle.
- En l'absence de comparables récents, recourir à des prix de marché ajustés d'actifs différents ou à une évaluation sur la base des cash-flows futurs générés par l'actif.

Information financière 31 /12/2020

IAS 40 : Immeuble de placement



Evaluation des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée par des experts immobiliers indépendants.

Les experts immobiliers ont précisé que leurs évaluations au 30 juin 2020 avaient été réalisées dans un contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19 et l'un des experts a inclus une clause d'incertitude significative du fait de la crise sanitaire mais ne remet pas en cause les justes valeurs ainsi déterminées.

Les experts immobiliers ont maintenu les hypothèses relatives aux taux de rendement et aux valeurs locatives de marché retenues au 31 décembre 2019, en ajustant le cas échéant les paramètres liés aux situations locatives des immeubles et au taux de recouvrement des créances. Compte tenu de la tendance depuis 2017 à la compression des taux en régions, cette stabilité des hypothèses a eu comme impact une moindre prise de valeur du patrimoine ce semestre comparé à la tendance observée au cours des deux derniers exercices.

Compte tenu de la qualité des actifs et leur niveau d'occupation, la Direction estime que les justes valeurs déterminées par les experts reflètent raisonnablement la juste valeur du patrimoine au 30 juin 2020.

Pour rappel, l'analyse de la sensibilité des justes valeurs effectuées au 31 décembre 2019 présentait une sensibilité de 80 points de base de la valeur du patrimoine pour une variation du taux de capitalisation de 0,05 % et une sensibilité de 100 points de base pour une variation des valeurs locatives de 1 %.

Les méthodes d'évaluation retenues restent inchangées par rapport au 31 décembre 2019

Information financière

LAS 40 : Immeuble de placement

8. Immeubles de placement, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Au 30 juin 2020



<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions livrées	Constructions en cours	Total immeubles de placement	Autres immobilisations corporelles
Au 01/01/20 (Juste valeur) (1)	100 599	495 593	69 915	666 107	32
A l'ouverture (valeurs brutes)	100 622	433 153	69 972	603 747	199
Virement interne (2)					
Augmentations (2)	6 020	24 150	22 697	52 867	
Diminutions (2)			(21 478)	(21 478)	
A la clôture 30 juin 2020 - (valeurs brutes)	106 642	457 303	71 191	635 136	199
Variation de Juste Valeur des actifs présents en 2019 (+)		2 369		2 369	
Variation de Juste Valeur des actifs présents en 2019 (-)		(1 702)		(1 702)	
JV N suite au reclassement des encours en N-1			429	429	
Variation de Juste Valeur sur les nouveaux immeubles de placement			3 085	3 085	
Variation de JV au 30 juin 2020 (3)		667	3 514	4 181	
Variation de Juste Valeur des actifs cédés en 2020 (-) (4)					
Variation de JV des actifs cédés en 2020 et détenus en vue de la vente 2019 (4)					
Reclassement JV des actifs détenus en vue de la vente 2020 (5)		(4 918)		(4 918)	
Cumul amortissements au 01/01/19					(167)
Dotations (6)					(6)
Reprise/diminutions (6)					
Cumul Amortissements à la clôture					(173)
Valeur comptable de la sortie des composants pris en compte dans la variation de la juste valeur					
A la clôture au 30/06/2020					
(Juste valeur) (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6)	106 619	515 492	74 648	696 759	26

Information financière

IAS 40 : Immeuble de placement

NOTE 7 ACTIFS ET TESTS DE VALEUR

7.1 Immeubles de placement



<i>En millions d'euros</i>	Immeubles de placement			Actifs destinés à la vente	Total Immeubles de placement
	évalués à la juste valeur	évalués au coût	droits d'utilisation		
Au 31 décembre 2019	3 826,2	509,3	136,7	335,0	4 807,2
Investissements / Dépenses ultérieures capitalisées	9,0	54,0	–	–	63,0
Variation de l'étalement des avantages consentis aux preneurs	1,8	–	–	–	1,8
Cessions/remboursements d'acomptes versés	–	–	–	(226,9)	(226,9)
Dépréciations nettes / abandon de projet	–	(25,1)	–	–	(25,1)
Transfert vers les actifs destinés à la vente ou vers et provenant d'autres catégories	367,7	(277,6)	–	(108,2)	(18,0)
Nouveaux droits d'utilisation	–	–	31,2	–	31,2
Variation de la juste valeur	(257,7)	–	(2,1)	–	(259,8)
Changement de méthode	–	–	–	–	–
Variation de périmètre	–	–	–	–	–
Au 30 juin 2020	3 946,9	260,7	165,8	0,0	4 373,4

Au 30 juin 2020, des frais financiers pour un montant de 1,5 million d'euros ont été capitalisés au titre des projets en développement et en construction.

Information financière

IFRS 16 : Contrats de location / IAS 40 : Immeubles de placement



Immeubles de placement évalués à la juste valeur

Les principaux mouvements concernent :

- la cession des centres commerciaux italiens Le Due Torri et Le Corte Lombarda ;
- le transfert en Immeuble de placement à la juste valeur des centres de Flins, d'Ollioules et Les Essarts (projets précédemment présentés selon IFRS 5) ;
- le passage à la juste valeur de l'extension du centre Cap 3000 à Saint-Laurent-du-Var ;
- les variations de juste valeur des centres en exploitation.

Droits d'utilisation sur Immeubles de placement

Les droits d'utilisation sur Immeubles de placement correspondent à la valorisation selon IFRS 16 :

- des contrats d'autorisation d'occupation temporaire sur Immeubles de placement, et
- des anciens crédits-bails comptabilisés sous IAS 17 en immeubles de placement à la juste valeur et au coût.

La ligne Nouveaux droits d'utilisation comprend la prise en compte de la phase 3 de Montparnasse, ainsi que l'indexation des contrats existants.

Information financière

IFRS 13 : Juste valeur/ IAS 40 : Immeubles de placement



Immeubles de placement évalués au coût

Les actifs en développement et en construction comptabilisés au coût concernent principalement les projets de développement pour les gares parisiennes et les redéveloppements de centres commerciaux situés en France. La totalité des actifs liés à Cap 3000 sont désormais classés dans les Immeubles de placement évalués à la juste valeur.

Le Groupe a revu l'entièreté de ses projets en cours et a déprécié ceux qu'il jugeait nécessaire au regard de la crise sanitaire en cours.

Paramètres d'évaluation - IFRS 13

Conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » et à la recommandation sur l'IFRS 13 établie par l'EPRA (EPRA Position Paper concernant l'IFRS 13 *Fair value measurement and illustrative disclosures*, février 2013), le Groupe a décidé de présenter des paramètres supplémentaires servant à évaluer la juste valeur de son patrimoine immobilier.

Le Groupe a jugé que la classification en niveau 3 de ses actifs était la plus adaptée. En effet, cette considération reflète la nature principalement non observable des données utilisées dans les évaluations, tels que les loyers issus des états locatifs, les taux de capitalisation ou les taux de croissance annuelle moyen des loyers. Ainsi, les tableaux ci-dessous indiquent et présentent un certain nombre de paramètres chiffrés, utilisés pour déterminer la juste valeur du patrimoine immobilier. Ces paramètres concernent uniquement les centres commerciaux contrôlés exclusivement par le Groupe (sont donc exclus les actifs consolidés par mise en équivalence) et qui font l'objet d'une évaluation à la juste valeur par les experts.

Information financière

LAS 40 : Immeubles de placement



		Taux de capitalisation initial	Loyer en € par m ²	Taux d'actualisation	Taux de rendement de sortie	TCAM des loyers nets
		a	b	c	d	e
France	Maximum	6,9%	735	7,6%	6,6%	8,0%
	Minimum	3,4%	41	5,2%	3,6%	1,3%
	Moyenne pondérée	4,6%	399	6,1%	4,6%	3,6%

a - Le taux de capitalisation initial est le revenu global net sur la valeur d'expertise hors droits de l'actif, retenus par l'expert.

b - Loyer annuel moyen (loyer minimum garanti + loyer variable) par actif et m².

c - Taux utilisé pour actualiser les flux futurs de trésorerie.

d - Taux utilisé pour capitaliser les revenus en année de sortie pour calculer la valeur de sortie de l'actif.

e - Taux de Croissance Annuel Moyen des loyers nets.

Sur la base du taux de capitalisation moyen pondéré du Groupe, une hausse des taux de capitalisation de +0,25% dégraderait la valeur des immeubles de placement de -174,1 millions d'euros (ou -5,2%) alors qu'une diminution des taux de capitalisation de -0,25% améliorerait la valeur des immeubles de placement de 203,5 millions d'euros (ou +6,1%).

Répartition du patrimoine évalué à la juste valeur par typologie d'actifs

<i>En millions d'euros</i>	30/06/2020	31/12/2019
Grands centres commerciaux	2 649,7	2 611,4
Commerce de flux	457,0	449,3
Retail parks	652,9	673,4
Autres	187,3	92,0
TOTAL	3 946,9	3 826,2

Séquence 2

Les contrats de location

IFRS 16 – Locations

- **La norme IFRS 16 prévoit deux exemptions, pour lesquelles un traitement optionnel, similaire à la location simple d'IAS 17, est possible :**
 - les contrats de courte durée
 - les contrats portant sur des actifs de faible valeur.
- Les contrats de courte durée sont les contrats qui, à leur date de prise d'effet, ont une durée inférieure ou égale à douze mois et qui ne comprennent pas d'option
- Actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 \$ ou moins

IFRS 16 – Locations

□ Estimation de la dette de location

- comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat , telle que déterminée par l'entreprise
- actualisation des loyers effectuée au taux d'intérêt implicite du contrat , si celui-ci est aisément déterminé, ou, au taux marginal d'endettement du preneur.

IFRS 16 – Locations

- **Estimation de la dette de location : Taux d'actualisation**
- Taux d'intérêt implicite du contrat est le taux d'actualisation qui donne une valeur actuelle cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle non garantie égale à la somme de la juste valeur de l'actif loué et des coûts directs initiaux du bailleur
- Taux d'endettement marginal du preneur est le taux d'intérêt qu'il obtiendrait pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur identique à celui du droit d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaire à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

IFRS 16 – Locations

□ Cas du contrat de location financement

- Transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à l'actif loué au preneur.
- Une « vente » à crédit.
- Comptabilisation au bilan des actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement en créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat.
- En conséquence :
 - sortir du bilan l'immobilisation louée,
 - constater une créance pour une valeur égale à son investissement net dans le contrat de location.

IFRS 16 – Locations

NOTE 2. RETRAITEMENT DES COMPTES 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le groupe Air France - KLM applique les trois nouvelles normes suivantes :

— IFRS 9 « Instruments financiers »

Cette norme est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture.

Le Groupe a appliqué les volets classement et évaluation et dépréciation de la norme de manière rétrospective. Il a appliqué le volet « comptabilité de couverture » de manière prospective sauf pour le traitement du coût de couverture (valeur temps des options, report/déport des contrats de change à terme, basis spread des swaps de devise) qui a été appliqué de manière rétrospective.

— IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

Cette norme est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Elle a été appliquée de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée, conformément à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». Dans ce cadre, aucune des mesures de simplification proposées par la norme n'a été utilisée.

— IFRS 16 « Contrats de location »

Le Groupe a décidé d'appliquer cette norme par anticipation au 1^{er} janvier 2018.

Elle a été appliquée de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée, conformément à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». Les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme – contrats d'une durée

inférieure ou égale à douze mois et location de biens ayant une valeur à neuf de faible valeur, que le Groupe a défini comme étant inférieure ou égale à 5 000 dollars US – ont été utilisées.

Les principaux changements induits par la norme IFRS 9 sont les suivants :

L'application du volet « classement et évaluation des instruments financiers » a eu des impacts essentiellement sur la comptabilisation des instruments de capitaux propres. La norme IFRS 9 impose d'opter de manière irrévocable, pour une comptabilisation de ces instruments soit en juste valeur par le compte de résultat soit en juste valeur par les autres éléments du résultat global. La méthodologie de classement des instruments de capital a été définie de la façon suivante :

- lorsque l'instrument de capitaux propres est considéré comme un investissement en trésorerie, c'est-à-dire qu'il est détenu à des fins de transaction monétaire, ses réévaluations sont enregistrées en « autres produits et charges financiers » ;
- lorsque l'instrument de capitaux propres est considéré comme un investissement en industrie, c'est-à-dire qu'il est détenu pour des raisons stratégiques (car il s'agit principalement de titres détenus dans des entreprises qui ont une activité proche de celle du Groupe), ses réévaluations sont enregistrées en « autres éléments du résultat global ».

L'application du volet « dépréciation » n'a pas eu d'impact significatif pour le Groupe.

L'application du volet « comptabilité de couverture » s'est traduite par les évolutions suivantes :

- la reconnaissance de la variation de la valeur temps des options est à présent enregistrée en « autres éléments du résultat global » dans la mesure où elle se rattache à l'élément couvert. Antérieurement, celle-ci était reconnue en « autres produits et charges financiers » ;

IFRS 16 – Locations

- une composante de risque (ex : *Brent* ou *Gasol*) est désormais désignée comme élément couvert concernant les couvertures carburant (achat de *Jet Fuel*). Cette évolution permet de réduire l'inefficacité des relations de couverture;
- la composante report/déport des contrats de change à terme est traitée comme un coût de la couverture. Les variations de juste valeur des report/déport des changes à terme sont désormais enregistrées en « autres éléments du résultat global » et recyclées comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise;
- la dette de location en dollar US est désormais désignée comme couverture de flux de trésorerie du chiffre d'affaires en dollar US (Cf. paragraphe sur les principaux changements induits par IFRS 16 ci-après).

Les principaux changements induits par la norme IFRS 15 sont les suivants :

- recette relative aux titres de transport émis qui se révéleront non utilisés : reconnaissance en chiffre d'affaires, par application d'un taux statistique historique de titres de transport émis et non utilisés régulièrement mis à jour, à la date théorique du transport.

Antérieurement, cette reconnaissance avait lieu à la date d'émission du billet;

- recette relative aux frais d'émission des billets et aux modifications de billets : reconnaissance en chiffre d'affaires à la date de transport, ne s'agissant pas de prestations distinctes apportant un bénéfice au passager en l'absence de transport.

Antérieurement, cette reconnaissance avait lieu respectivement à la date d'émission et de modification;

- commissions et autres coûts de distribution directs (commissions carte de crédit, frais de réservation) liés à la vente des billets d'avion : capitalisation des coûts conduisant à différer la reconnaissance de la charge au moment où la prestation de transport est réalisée.

Antérieurement, ils étaient constatés en charge au moment où les coûts étaient encourus, soit à la date d'émission du billet;

- transport de marchandises effectué pour le compte du Groupe, par des compagnies aériennes tiers : reconnaissance du chiffre d'affaires facturé au client et enregistrement d'une charge correspondant aux coûts d'affrètement. En effet, le Groupe considère que la compagnie ayant vendu la prestation a la responsabilité première de l'exécution du contrat et fixe de façon libre le prix du transport à son client final. La partie du transport effectuée par une compagnie aérienne tiers est contrôlée par la compagnie aérienne ayant vendu la prestation de transport de marchandises. Nous avons donc conclu que la compagnie aérienne ayant vendu la prestation de transport de marchandises exerce en tant que principal.

Antérieurement, seule la commission était enregistrée en chiffre d'affaires sur la partie opérée par une autre compagnie;

- le programme de fidélisation Flying Blue a été identifié comme étant une obligation de performance;

- contrats rémunérés à l'heure de vol (maintenance des équipements d'avion et maintenance des moteurs) : reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement des coûts engagés.

Antérieurement, le chiffre d'affaires était reconnu au rythme de la facturation c'est-à-dire en fonction des heures de vol; une provision pour coûts attendus était enregistrée;

- achats de pièces détachées pour le compte de tiers : analyse menée pour chacune de ces opérations afin de déterminer si le Groupe agit pour son propre compte (principal) ou en tant que mandataire (agent). Antérieurement, la marge était reconnue en chiffre d'affaires.

Dans le cas où le Groupe procède à un approvisionnement sur la base d'instructions d'un tiers (spécifications, quantités...) le Groupe ne supporte pas le risque d'inventaires et ne définit pas la politique d'approvisionnement.

Les principaux changements induits par la norme IFRS 16 sont les suivants :

- capitalisation des contrats de location d'avions remplissant les critères de capitalisation définis par la norme IFRS 16.

La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement. Ceci peut être le cas, par exemple, si des travaux importants d'aménagement des cabines ont été effectués alors que la durée résiduelle de location est significativement plus faible que la durée d'amortissement des aménagements des cabines.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette de loyer correspond, pour chaque avion, au taux implicite. La majeure partie des contrats de location d'avions étant libellés en dollar US, à compter du 1^{er} janvier 2018, le Groupe a mis en place une couverture de flux de trésorerie de son chiffre d'affaires en dollar US par la dette de location en dollar US permettant de limiter la volatilité du résultat de change induit par la réévaluation de sa dette de location. Au titre de la comptabilité de couverture, la partie efficace de la réévaluation de change de la dette de location en dollar US au taux de clôture est comptabilisée en « autres éléments du résultat global ». Ce montant est recyclé en chiffre d'affaires lorsque l'élément couvert est reconnu en résultat. Conformément à la norme IFRS 9, la couverture ne peut être que d'application prospective et a été mise en place au niveau du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2018. Les comptes comparatifs retraités en 2017 sont par conséquent impactés par la volatilité de la dette en dollar US en résultat sur la ligne « autres produits et charges financiers ». De façon marginale, pour les compagnies du Groupe ne disposant pas de recette en dollars US, des instruments financiers de couverture ont été mis en œuvre;

- capitalisation des contrats de location de biens immobiliers.

Sur la base des analyses effectuées, le Groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les espaces loués dans ses *hubs*, les locations de bâtiments propres à l'activité maintenance, les salons dédiés dans les aéroports en dehors des *hubs* et les locations de bâtiments de bureaux.

IFRS 16 – Locations

La durée de location correspond à la période non résiliable du contrat, la grande majorité des contrats ne comprenant pas d'options de renouvellement. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat;

- comptabilisation des locations d'autres actifs.

Sur la base des analyses effectuées, les principaux contrats de location identifiés correspondent aux véhicules, à certains contrats de pools de pièces détachées et à des contrats de location de moteurs. La durée de capitalisation des loyers correspond à la période non résiliable du contrat, la grande majorité des contrats ne comprenant pas d'options de renouvellement. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat;

- comptabilisation de la maintenance des avions loués.

Le Groupe comptabilise des passifs et des provisions de restitution au titre des obligations de maintenance requises dans le cadre de la location des appareils auprès de loueurs. La constitution de ces passifs et provisions de restitution dépend du type d'obligations de maintenance à remplir avant la restitution de ces appareils aux loueurs : révisions et travaux de remise en état, reconstitution des potentiels de la cellule et du moteur. Par ailleurs, les provisions de restitution comprennent également des indemnités versées aux loueurs du fait de l'usure des pièces à durée de vie limitée présentes dans les moteurs.

- *révisions et travaux de remise en état (ne dépendant pas de l'utilisation de l'avion).*

Les coûts qui résultent des travaux devant être effectués juste avant la restitution de l'appareil aux loueurs tels que la peinture de la coque ou la révision (« Check C ») de

l'appareil sont enregistrés en provisions de restitution dès le commencement du contrat. La contrepartie de ces provisions de restitution est comptabilisée en complément dans la valeur comptable du droit d'utilisation de l'avion à l'origine. Ce complément de droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat de location,

- *reconstitution des potentiels de la cellule et du moteur (dépendant de l'utilisation de l'avion et de ses moteurs).*

Les potentiels de la cellule et du moteur sont comptabilisés en complément dans le droit d'utilisation car ils sont considérés comme des composants à part entière, distincts des composants physiques que sont le moteur et la cellule. Ces composants correspondent à la contrepartie du passif de restitution, enregistré pour sa totalité au commencement du contrat. Lorsque des événements de maintenance ayant pour but de reconstituer ces potentiels ont lieu, les coûts encourus sont capitalisés. Ces potentiels sont amortis sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents (heures de vol pour la composante potentiels moteurs ou linéairement, jusqu'à la date de prochaine grande visite, pour la composante potentiel cellule),

- *indemnités relatives aux pièces à durée de vie limitée (pièces moteur).*

L'approche par composant n'étant pas retenue pour les pièces à durée de vie limitée, les coûts liés à l'indemnisation du loueur sont provisionnés progressivement à mesure de leur utilisation pendant la durée du contrat de location et sur la base des données contractuelles (e.g. coût d'une pièce à durée de vie limitée).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 ont été retraités afin de permettre la comparaison. La situation du bilan retraité au 1^{er} janvier 2017 ainsi qu'au 31 décembre 2017 est également présentée.

IFRS 16 – Locations

Les Impacts de ces trois nouvelles normes sont résumés ci-après :

Impact sur le compte de résultat consolidé

Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017 (en millions d'euros)	Comptes publiés	Impacts IFRS 9	Impact IFRS 15	Impacts IFRS 16 - capitalisation des contrats	Impacts IFRS 16 - maintenance des avions loués	Comptes retraités
Chiffre d'affaires	25 784	-	83	-	-	25 867
Charges externes	(14 285)	-	(88)	185	-	(14 188)
Frais de personnel	(7 624)	-	-	4	-	(7 620)
Impôts et taxes	(158)	-	-	-	-	(158)
Autres produits et charges	635	-	-	-	227	862
EBITDAR	4 352	-	(5)	189	227	4 763
Loyers opérationnels (avions)	(1 088)	-	-	1 088	-	-
EBITDA	3 264	-	(5)	1 277	227	4 763
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 776)	-	3	(902)	(165)	(2 840)
Résultat d'exploitation courant	1 488	-	(2)	375	62	1 923
Résultat des activités opérationnelles	(419)	-	(2)	375	62	16
Coût de l'endettement financier net	(214)	(1)	-	(321)	-	(536)
Autres produits et charges financiers	116	17	-	502	14	649
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	(517)	16	(2)	556	76	129
Impôts	229	19	1	(207)	(21)	21
Résultat net des entreprises intégrées	(288)	35	(1)	349	55	150
Résultat net des activités poursuivies	(267)	35	(1)	349	55	171
Résultat net des activités non poursuivies	(8)	-	-	-	-	(8)
Résultat net	(275)	35	(1)	349	55	163
Résultat par action (basic)	(0,81)	0,09	(0,00)	0,94	0,15	0,37
Résultat par action (dilué)	(0,81)	0,09	(0,00)	0,94	0,15	0,37

IFRS 16 – Locations



IFRS 16 « Contrats de location »

IFRS 16 « Contrats de locations », qui est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, remplace la norme IAS 17 « Contrats de location », IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC-15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC-27 « Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location ».

IFRS 16 est très proche de la norme existante concernant le traitement des contrats de location côté bailleur et n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Pour les preneurs, elle supprime la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple. Un seul modèle de comptabilisation au bilan est requis pour tous les contrats de location, sauf pour les actifs de faible valeur et les contrats de location à court terme. IFRS 16 demande aux preneurs de :

- > reconnaître l'actif loué (droit d'utilisation) et la dette de location au bilan, initialement évaluée à la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés ;
- > reconnaître l'amortissement de l'actif loué (droit d'utilisation) et les intérêts sur la dette de location jusqu'au terme du contrat ; et
- > distinguer dans le montant payé la partie capital et la portion d'intérêt.

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée de la dette au titre des contrats de location est le taux d'emprunt

marginal du Groupe. Le taux d'actualisation moyen pondéré appliqué au passif locatif retraité au 1^{er} janvier 2019 est de 2,10 %. L'actualisation est réalisée sur une hypothèse de paiements effectués en fin d'année.

Les principaux contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 sont les baux à construction, les loyers de bureaux et les contrats de location de voitures. Ils sont initialement comptabilisés comme un droit d'utilisation à l'actif et une dette de location au passif :

- > les droits d'utilisation se rapportant aux contrats de location de bureaux et de voitures sont évalués en appliquant un modèle de coût et sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat. Ils sont comptabilisés dans le poste « Immobilisations corporelles » ;
- > les droits d'utilisation se rapportant aux baux à construction répondent à la définition d'immeuble de placement et sont évalués selon le modèle de la juste valeur décrit dans IAS 40, conformément à la norme. Ultérieurement, ils sont évalués à un montant égal à la dette au titre des contrats de location. Les droits d'utilisation se rapportant aux baux à construction sont comptabilisés dans le poste « Immeubles de placement », évalués à la juste valeur.

Le Groupe a retenu l'approche rétrospective modifiée à la date de première application. Selon cette approche, les états financiers comparatifs des périodes précédentes ne sont pas retraités et l'effet cumulatif d'IFRS 16, calculé au 1^{er} janvier 2019, est comptabilisé dans les capitaux propres du Groupe. La norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur le montant des capitaux propres de Klépierre à l'ouverture et ne modifie pas significativement la lecture des états financiers.

IFRS 16 – Locations



Le tableau ci-après présente les impacts de l'application d'IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière d'ouverture :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2018 Publié	Impact d'IFRS 16	01/01/2019 avec IFRS 16
Écarts d'acquisition	611,8		611,8
Immobilisations incorporelles	33,7		33,7
Immobilisations corporelles	9,9	33,2	43,0
Immeubles de placement évalués à la juste valeur ^(a)	21 692,2	390,2	22 082,4
Immeubles de placement évalués au coût	170,2		170,2
Participations dans les entreprises associées	1 050,2		1 050,2
Autres actifs non courants	299,0	- 26,6	272,4
Instruments dérivés non courants	30,4		30,4
Impôts différés actifs	20,7		20,7
Actifs non courants	23 918,0	396,8	24 314,8
Juste valeur des immeubles destinés à la vente	72,7		72,7
Clients et comptes rattachés	127,1		127,1
Autres créances	328,1		328,1
> Créances fiscales	120,8		120,8
> Autres débiteurs	207,3		207,3
Instruments dérivés courants	19,2		19,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304,5		304,5
Actifs courants	851,7		851,7
TOTAL ACTIF	24 769,7	396,8	25 166,5

(a) Dont 363,6 millions d'euros de reconnaissance initiale de droit d'utilisation se rapportant aux baux à construction et 26,6 millions d'euros de loyers payés d'avance au titre des baux à construction reclassés du poste « Autres actifs non courants » au poste « Immeubles de placement évalués à la juste valeur » au 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16 – Locations



Capital	440,1		440,1
Primes	5 650,0		5 650,0
Réserve légale	44,0		44,0
Réserves consolidées	3 384,6		3 384,6
> Actions propres	- 568,6		- 568,6
> Réserve de couverture	- 26,1		- 26,1
> Autres réserves consolidées	3 979,2		3 979,2
Résultat consolidé	838,8		838,8
Capitaux propres part du Groupe	10 357,5		10 357,5
Participations ne donnant pas le contrôle	2 535,7		2 535,7
Capitaux propres	12 893,3		12 893,3
Passifs financiers non courants	7 036,3		7 036,3
Dettes de location non courantes	-	384,3	384,3
Provisions long terme	28,5		28,5
Engagements de retraite	13,5		13,5
Instruments dérivés non courants	17,1		17,1
Dépôts et cautionnements	147,1		147,1
Impôts différés passifs	1 608,8		1 608,8
Passifs non courants	8 851,3	384,3	9 235,6
Passifs financiers courants	2 069,6		2 069,6
Dettes de location courantes	-	14,9	14,9
Concours bancaires	224,7		224,7
Dettes fournisseurs	145,7		145,7
Dettes sur immobilisations	21,9		21,9
Autres dettes	369,7	- 2,4	367,2
Instruments dérivés courants	12,1		12,1
Dettes fiscales et sociales	181,5		181,5
Passifs courants	3 025,2	12,4	3 037,6
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	24 769,7	396,8	25 166,5

IFRS 16 – Locations



Le tableau suivant rapproche les engagements hors bilan au titre des contrats de location simple qui ont été présentés au 31 décembre 2018 et les dettes de location au titre des contrats de location en application d'IFRS 16, retraité au 1^{er} janvier 2019 :

<i>En millions d'euros</i>	01/01/2019
Engagements hors bilan au titre des contrats de location simple au 31/12/2018	38,2
Dettes au titre des baux à construction comptabilisés à la juste valeur dans les immeubles de placement	363,6
Effet actualisation	- 0,9
Autres effets	- 1,7
Dettes de location retraitées au 01/01/2019	399,2
<i>Dont dettes de location non courantes</i>	384,3
<i>Dont dettes de location courantes</i>	14,9

Séquence 3

**Les impacts majeurs de la
comptabilisation des instruments
financiers et des instruments dérivés**

IFRS 9 – Instruments financiers

- **Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :**
 - une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels,
 - un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
 - une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

IFRS 9 – Instruments financiers

■ Les principes normatifs d'IFRS 9 :

- La classification détermine la manière dont les actifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers, et en particulier, la manière dont ils sont évalués de façon continue
- Une approche logique et unique de classification pour tous les actifs financiers, soit au coût amorti soit à la juste valeur selon :
 - le business model de l'entité pour la gestion des actifs financiers, et
 - les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.
- Les actifs financiers qui comportent un dérivé (Dérivés incorporés) sont classés dans leurs intégralités plutôt que d'être soumis à des règles complexes de décomposition.

IFRS 9 – Instruments financiers



NOTE 3 INCIDENCE DES NOUVELLES NORMES

La présente note décrit les nouvelles méthodes comptables appliquées à compter du 1^{er} janvier 2018 et, explique l'incidence sur le bilan consolidé de l'adoption de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée et a comptabilisé l'impact cumulé de l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 15 dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018.

La nature des ajustements est expliquée plus en détail ci-dessous.

3.1 Méthodes comptables appliquées depuis le 1^{er} janvier 2018

■ IFRS 9 « Instruments financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Cette norme comprend de nouveaux principes de comptabilisation des instruments financiers et notamment l'application d'un modèle de dépréciation des créances commerciales basé sur des pertes attendues. Les impacts concernent principalement les dépréciations des créances commerciales. La dette financière a également été ajustée des frais restant à amortir sur une des deux lignes de crédit non utilisées. L'impact total sur les capitaux propres s'élève à - 23 millions d'euros net d'impôt dont - 20 millions d'euros au titre des dépréciations des créances commerciales.

■ IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients » remplace les normes IAS 18 « Produit des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » et les interprétations liées, quant au mode de comptabilisation du chiffre d'affaires. À l'échelle du Groupe, l'enregistrement des produits des activités ordinaires n'a pas conduit à des modifications significatives des principes comptables.

Les ventes du Groupe sont généralement composées d'une unique obligation de performance. Le Groupe ne propose généralement pas de garanties supplémentaires ou optionnelles au-delà de la garantie légale ou usuelle (résultant des conditions de marché) couvrant les défauts d'élaboration ou de fabrication des produits livrés. En conséquence, aucune obligation de performance distincte n'est reconnue à ce titre.

Selon la norme IFRS 15, une estimation des montants variables ou incertains doit être incluse dans le prix de transaction.

Les remises, rabais et ristournes, les pénalités ou primes de performance lié(e)s aux retards ou avances dans la production/livraison et les droits de retour accordés aux clients sont enregistrés en déduction du chiffre d'affaires ou en augmentation du chiffre d'affaires dès qu'elles sont hautement probables en ce qui concerne les primes de performance. La comptabilisation des droits de retour se fait en contrepartie d'un passif de remboursement classé en court terme. Le droit du Groupe à récupérer les biens donne lieu à constatation d'un actif réincorporé en stocks.

IFRS 9 – Instruments financiers



Le Groupe s'appuie principalement sur les données historiques pour estimer ces montants variables ou incertains et les plafonner au montant hautement probable.

Dans la majorité des cas, la reconnaissance du chiffre d'affaires pour les obligations de performance se fait à une date donnée correspondant au transfert du contrôle du bien ou service au client, généralement à la date de livraison des biens ou de fin de l'installation lorsque celle-ci n'est pas une obligation de performance distincte. Lorsque

l'installation est une obligation de performance distincte le chiffre d'affaires afférant est reconnu à l'avancement. Le pourcentage d'avancement est évalué sur la base des coûts encourus.

Quelques contrats dans le Groupe peuvent donner lieu à la reconnaissance du chiffre d'affaires en continu. C'est le cas de ventes de produits spécifiques à certains clients du Pôle Matériaux Innovants pour lesquelles il existe un droit inconditionnel à paiement.

L'application de la norme IFRS 15 a un impact faible sur les états financiers soit - 1 million d'euros net d'impôt sur les capitaux propres. Il s'agit notamment dans le Pôle Distribution Bâtiment d'ajustements concernant la comptabilisation des droits de retour des marchandises et dans le Pôle Matériaux Innovants d'ajustements concernant les bonus de performance et le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires pour des produits spécifiques à certains clients.

IFRS 9 – Instruments financiers



3.2 Impacts sur le bilan consolidé

(en millions d'euros)

	31 déc. 2017	Impacts des normes IFRS 9 et IFRS 15	1 ^{er} janv. 2018 retraité
Actif			
Actifs non courants	26 859	9	26 868
Stocks	6 041	9	6 050
Créances clients	5 134	(27)	5 107
Autres créances	1 395	6	1 401
Autres actifs courants	3 488	0	3 488
TOTAL DE L'ACTIF	42 917	(3)	42 914
Passif			
Capitaux propres du Groupe	18 468	(24)	18 444
Intérêts minoritaires	384	0	384
Autres dettes non courantes	12 062	4	12 066
Autres dettes	3 823	17	3 840
Autres dettes courantes	8 180	0	8 180
TOTAL DU PASSIF	42 917	(3)	42 914

IFRS 9 – Instruments financiers



2.5.2 IFRS 9 Instruments financiers

Le 22 novembre 2016, l'Union européenne a adopté la norme IFRS 9 qui est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, de manière rétrospective. Cette norme définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers, et de comptabilité de couverture.

Le Groupe a choisi d'appliquer le volet sur la comptabilité de couverture mais de ne pas mettre en œuvre la comptabilité de couverture proposée par la norme IFRS 9, comme cela était déjà le cas avec la norme IAS 39.

Les principes d'application de la norme IFRS 9 n'ont pas d'impact sur la classification des actifs et passifs financiers au sein du Groupe.

En matière d'évaluation, sous IFRS 9, tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts

sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). La détermination des TIE initiaux est réalisée par un actuaire. En cas de renégociation des contrats des passifs financiers comptabilisés au coût amorti, si les tests quantitatifs et qualitatifs conduisent à conclure qu'il n'y a pas de modification substantielle des flux de trésorerie contractuels, alors le Groupe maintient le TIE d'origine et ajuste le coût amorti de la dette concernée, contrepartie résultat. Ces principes d'application n'ont pas d'impact matériel sur le traitement rétrospectif des modifications de dettes antérieures.

Par ailleurs, de par la nature de ses activités, les modalités de détermination des dépréciations des créances commerciales du Groupe entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9 qui introduit un modèle fondé sur les pertes attendues (versus le modèle des pertes avérées). Compte tenu de sa pratique, le Groupe n'a pas eu à revoir sa méthodologie de dépréciation des créances et n'a pas d'impact à comptabiliser.

IFRS 9 – Instruments financiers

LATÉCOÈRE

En milliers d'euros

	Notes	31-déc.-19	31-déc.-18
Actifs incorporels	4	77 799	91 525
Actifs corporels	4	173 043	100 610
Autres actifs financiers		3 698	3 695
Impôts différés	14.2	10 279	20 433
Instruments financiers dérivés	8.1	1 020	3 332
Autres actifs long terme		168	157
TOTAL ACTIF NON COURANT		266 007	219 752
Stocks et en-cours	5.1	179 757	180 142
Clients et autres débiteurs	7	157 839	193 308
Créances d'impôt	14.1	16 003	19 659
Instruments financiers dérivés	8.1	1 897	5 261
Autres actifs courants		2 232	1 550
Trésorerie et équivalents de trésorerie		33 790	112 216
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		0	0
TOTAL ACTIF COURANT		391 518	512 136
TOTAL ACTIF		657 525	731 889

IFRS 9 – Instruments financiers

LATÉCOÈRE

En milliers d'euros

	Notes	31-déc.-19	31-déc.-18
Capital	9.2	189 637	189 490
Primes liées au capital		213 658	215 008
Actions propres		-1 842	1 587
Autres réserves		-147 486	-140 108
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs		-21 883	-9 424
Résultat de la période		-32 864	6 013
CAPITAL EMIS ET RESERVES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE		199 220	262 565
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		199 220	262 565
Emprunts et dettes financières	12.1	98 987	55 510
Avances remboursables	12.3	22 824	24 332
Engagements envers le personnel	11	20 400	17 495
Provisions non courantes	10	8 876	9 488
Impôts différés	14.2	12	30
Instruments financiers dérivés	8.1	8 205	21 035
Autres passifs non courants		4 638	4 602
TOTAL PASSIF NON COURANT		163 943	132 492
Emprunts et concours bancaires	12.1	50 568	81 153
Avances remboursables	12.3	2 634	2 575
Provisions courantes	10	1 997	3 267
Fournisseurs et autres créditeurs	13	146 292	180 291
Impôt exigible		1 918	3 132
Passifs sur contrats		43 609	54 137
Autres passifs courants		4 055	2 690
Instruments financiers dérivés	8.1	43 288	9 588
TOTAL PASSIF COURANT		294 362	336 832
TOTAL DES PASSIFS		458 305	469 323
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		657 525	731 889

IFRS 9 – Instruments financiers

LATÉCOÈRE

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc.-19	31-déc.-18
Chiffre d'affaires		713 098	659 249
Autres produits de l'activité		526	2 849
Production stockée		-15 315	246
Achats consommés et charges externes	16	-459 211	-426 074
Charges de personnel		-203 885	-182 478
Impôts et taxes		-8 902	-8 727
Dotations aux amortissements et pertes de valeur		-35 796	-26 549
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	17	829	-3 253
Dépréciations des actifs circulants	17	3 614	-42
Autres produits	18	20 306	14 017
Autres charges		-3 431	-1 241
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		11 833	27 997
Autres produits et charges opérationnels non courants	19	-21 426	-23 078
RESULTAT OPERATIONNEL		-9 593	4 919
Coût de l'endettement financier net		-5 261	-4 520
Gains et pertes de change		-3 567	389
Gains et pertes latents sur instruments financiers dérivés		-7 623	-6 349
Autres produits et charges financières		-928	15 622
RESULTAT FINANCIER	20	-17 380	4 892
Impôts sur les bénéfices	21	-5 892	-3 798
Résultat net des activités poursuivies		-32 864	6 013
Résultat net des activités non poursuivies		0	0
RESULTAT NET		-32 864	6 013
• dont attribuable aux propriétaires de la société mère		-32 864	6 013
• dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0
RESULTAT (part Groupe) NET PAR ACTION			
• résultat de base	9.2	-0,35	0,06
• résultat dilué	9.2	-0,34	0,06
RESULTAT (part Groupe) NET PAR ACTION			
• résultat de base des activités poursuivies	9.2	-0,35	0,06
• résultat dilué des activités poursuivies	9.2	-0,34	0,06
RESULTAT NET (part Groupe) PAR ACTION			
• résultat de base des activités non poursuivies	9.2	0,00	0,00
• résultat dilué des activités non poursuivies	9.2	0,00	0,00

IFRS 9 – Instruments financiers

LATÉCOÈRE

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-19	31-déc.-18
RESULTAT NET DE LA PERIODE (1)	-32 864	6 013
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL :		
- Eléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net :		
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	-2 122	-1 340
Autres	0	879
Produit (charge) d'impôt sur les éléments non reclassés ultérieurement	731	461
- Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net :		
Ecart de conversion	441	-2 337
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)	-18 976	-57 399
Autres éléments du résultat global	-12 440	-2 269
Produit (charge) d'impôt sur les éléments ultérieurement reclassés	6 517	23 372
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (2)	-25 849	-38 633
<i>Dont attribuable aux activités non poursuivies</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL (1+2)	-58 713	-32 620

IFRS 9 – Instruments financiers

LATÉCOÈRE

En milliers d'euros	Valeur au bilan		Notionnel*	Échéances		
	Actif	Passif		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture :						
- Accumulateur EUR/USD	0	1 329	30 176	10 682	19 494	0
- Options de change EUR/USD	0	15 025	219 779	200 285	19 494	0
Couverture de flux de trésorerie :						
- Contrats de change à terme BRL/USD	398	0	6 676	6 676	0	0
- Contrats de change à terme CZK/EUR	2 193	0	82 082	44 400	37 682	0
- Contrats de change à terme EUR/USD	325	35 139	481 351	367 634	113 717	0
Instruments dérivés de change	2 917	51 493				
Instruments non qualifiés de comptabilité de couverture	0	16 354	249 955	210 967	38 989	0
Instruments qualifiés de comptabilité de couverture	2 917	35 139	570 110	418 710	151 400	0
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES	2 917	51 493				
dont instruments dérivés non courant	1 020	8 205				
dont instruments dérivés courant	1 897	43 287				

* Le notionnel est valorisé en milliers d'euros en utilisant la taux de change à la date de clôture.

IFRS 9 – Instruments financiers

LATÉCOÈRE

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-19	31-déc.-18
Capitaux propres - Instruments de couverture (nets d'impôts) à l'ouverture	-9 424	26 591
Variation de juste valeur efficace	-1 324	-58 381
Reclassement en résultat net de l'exercice*	-17 630	5 731
Ecart de conversion	-18	519
Effet d'impôt sur les variations de l'exercice	6 513	16 117
Capitaux propres - Instruments de couverture (nets d'impôts) à la clôture	-21 883	-9 424

(*) dont -19,3 M€ ont impacté positivement le chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2019 (contre 4,9 M€ au 31 décembre 2018)

Séquence 4

La notion de résultat global

La notion de résultat global

- **L'état de performance globale compatible :**
 - Les variations de capitaux propres sauf variations liées aux actionnaires.
 - Les gains et pertes impactant les capitaux propres :
 - Réévaluation d'actifs en capitaux propres ;
 - Réévaluation d'instruments financiers en capitaux propres ou compte de résultat.
- L'état de performance globale : une utilité pour une comptabilisation à la juste valeur
- Identifier les variations de juste valeur
 - d'une part, à distinguer
 - les activités de financement
 - les activités d'exploitation
 - et d'autre part, distinguer
 - les revenus de la période
 - les ajustements de valeur (réévaluation et pertes de valeurs)

La notion de résultat global

6.2 État du résultat global consolidé

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	30.06.2020
Résultat net de l'exercice	1 482	350
Éléments non recyclables		
Gains/(pertes) actuariels liés aux plans à prestations définies	267	(758)
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	319	(919)
<i>Effets d'impôts</i>	(52)	161
Instruments de capitaux propres	66	(119)
<i>Pertes et gains latents comptabilisés en capitaux propres</i>	67	(120)
<i>Effets d'impôts</i>	(1)	1
Éléments recyclables		
Couvertures d'investissements nets	(3)	10
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	(3)	13
<i>Effets d'impôts</i>	-	(4)
Couvertures de flux de trésorerie	7	5
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres ⁽¹⁾</i>	11	8
<i>Effets d'impôts</i>	(4)	(3)
Différences de conversion	112	(65)
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt	448	(927)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	1 930	(577)
Dont :		
• part Groupe	1 900	(600)
• part des participations ne donnant pas le contrôle	30	23

(1) Dont (6) millions d'euros recyclés dans le résultat net au titre de l'exercice 2019/20.

La notion de résultat global



État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2019	31.12.2020
Résultat net de la période		2 512	386
Autres éléments du résultat global			
Éléments recyclables en résultat net		131	(570)
Écarts de conversion		144	(518)
Réévaluation des instruments de couverture		(22)	(13)
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global		7	7
Quote-part recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	16	2	(46)
Éléments non recyclables en résultat net		(119)	(14)
Écarts actuariels sur engagements retraites et assimilés	25.c	(119)	(3)
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global		32	1
Quote-part non recyclable des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)		(32)	(12)
Total des autres éléments du résultat global		12	(584)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE		2 524	(198)
Attribuable :			
■ aux propriétaires de la société mère		2 461	(227)
■ aux participations ne donnant pas le contrôle		63	29

La notion de résultat global



Au 31 décembre 2020, les autres éléments du résultat global relatifs aux écarts de conversion comprennent :

- un montant de (7) millions d'euros (3 millions d'euros au 31 décembre 2019) correspondant aux écarts de conversion de la période sur des financements pérennes accordés à des filiales étrangères. Ces financements sont qualifiés d'investissements nets à l'étranger et traités en application des dispositions prévues, à ce titre, par la norme IAS 21 ;
- un montant de (511) millions d'euros (141 millions d'euros au 31 décembre 2019) correspondant aux écarts de conversion de la période sur les sociétés étrangères (essentiellement sociétés américaines).

Au 31 décembre 2020, les autres éléments du résultat global relatifs à la réévaluation des instruments de couverture correspondent à la variation de juste valeur de deux instruments de couverture de flux de trésorerie futurs d'intérêts des billets non garantis de premier rang à compter de la fin du premier trimestre 2019 pour le premier et à compter de juillet 2020 pour le second pour un montant de (13) millions d'euros ((5) millions d'euros au 31 décembre 2019). Le solde de la réserve de couverture de flux de trésorerie futurs en cours est de (13) millions d'euros (cf. Variation des capitaux propres consolidés).

Au 31 décembre 2019, un montant de (17) millions d'euros correspondait aux écarts de conversion de la période sur l'émission par Safran de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1 milliard de dollars US en février 2012 qualifiée de couverture d'investissement net de certaines activités américaines du Groupe jusqu'à la fin du premier trimestre 2019. Cette couverture d'investissement a pris fin le 27 mars 2019 lors de la mise en place des *cross-currency swaps*.

Les autres éléments du résultat global relatifs aux sociétés mises en équivalence (nets d'impôt) comprennent (cf. note 16 « Participations comptabilisées par mise en équivalence ») :

- un montant de (50) millions d'euros correspondant aux écarts de change de la période sur les co-entreprises étrangères (9 millions d'euros au 31 décembre 2019) ;
- un montant de 4 millions d'euros relatif aux couvertures de flux de trésorerie des co-entreprises ((7) millions au 31 décembre 2019) ; et
- un montant de (12) millions d'euros d'écarts actuariels sur engagements de retraite et assimilés des co-entreprises ((32) millions d'euros au 31 décembre 2019).

Séquence 5

**La notion d'IAP, Indicateur alternatif
de performance**

La notion d'IAP

	Reco-Position AMF 2010-11	Guideline ESMA / <u>position</u> AMF 2015-12	Différences ?
Champ d'application	Communiqués sur les résultats	Communiqués, RFA/DR et Prospectus	 Champ plus large
Définition	Définir les indicateurs présentés	Définir les indicateurs présentés	
Présentation	Recommandation: Ne pas utiliser les terminologies définies par les normes	Ne pas utiliser de termes trompeurs Critères sur le non courant	 Reco. à position
Réconciliation	Avec les comptes et description des retraitements	Avec l'élément le plus pertinent des comptes Explication des retraitements effectués	
Justification	Justifier du choix des indicateurs et de leur pertinence	Justifier du choix des indicateurs et de leur pertinence	
Non Prééminence		APM ne peuvent pas être présentés avec plus de prééminence que les autres éléments	 Nouveauté
Comparatif	Recommandation: APM pour les périodes comparatives	APM pour les périodes comparatives doivent être présentés	 Reco. à position
Constance	les APM doivent être stables dans le temps	Expliquer les modifications, Explication en cas d'arrêt d'utilisation d'un IAP	 Explications à fournir
Référence	Option: pas de présentation dans le CP si indicateurs de la société/le secteur	Eléments requis peuvent être remplacés par une référence à d'autres documents	 Nouveauté

La notion d'IAP : Notion de marge brute



Pernod Ricard

6.1 Compte de résultat consolidé annuel

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	30.06.2020	Notes
Chiffre d'affaires	9 182	8 448	2
Coût des ventes	(3 533)	(3 361)	2
Marge brute après coûts logistiques	5 648	5 086	2
Frais publi-promotionnels	(1 512)	(1 327)	2
Contribution après frais publi-promotionnels	4 137	3 759	2
Frais de structure	(1 556)	(1 499)	
Résultat opérationnel courant	2 581	2 260	
Autres produits et charges opérationnels	(206)	(1 283)	3.1
Résultat opérationnel	2 375	978	
Charges financières	(346)	(403)	3.2
Produits financiers	36	36	3.2
Résultat financier	(310)	(366)	
Impôt sur les bénéfices	(582)	(258)	3.3
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	
Résultat net des activités détenues en vue de la vente	-	(3)	4.12
RÉSULTAT NET	1 482	350	
Dont :			
• part des participations ne donnant pas le contrôle	27	21	
• part du Groupe	1 455	329	
Résultat net part du Groupe par action de base (<i>en euros</i>)	5,51	1,25	3.4
Résultat net part du Groupe par action après dilution (<i>en euros</i>)	5,48	1,24	3.4

La notion d'IAP : définitions



Pernod Ricard

Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS

Le processus de gestion de Pernod Ricard repose sur les indicateurs alternatifs de performance suivants, choisis pour la planification et le *reporting*. La Direction du Groupe estime que ces indicateurs fournissent des renseignements supplémentaires utiles pour les utilisateurs des états financiers pour comprendre la performance du Groupe. Ces indicateurs alternatifs de performance doivent être considérés comme complémentaires des indicateurs IFRS et des mouvements qui en découlent.

La notion d'IAP : Notion d'indicateurs



Pernod Ricard

5.5.3 Indicateurs « courants »

Les trois indicateurs mentionnés ci-dessous correspondent à des indicateurs clés pour mesurer la performance récurrente de l'activité, en excluant les éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à la performance courante du Groupe :

- **Free cash flow courant**

Le *free cash flow* courant correspond au *free cash flow* retraité des éléments opérationnels non courants.

- **Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels non courants.

- **Résultat net courant part du Groupe**

Le résultat net courant part du Groupe correspond au résultat net part du Groupe avant autres produits et charges opérationnels non courants, résultat financier non courant et impôts sur les bénéfices non courants.

La notion d'IAP : Notion d'indicateurs



Pernod Ricard

5.5.4 Dette nette

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par le Groupe correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), tenant compte des instruments dérivés en couverture de juste valeur et en couverture d'actifs nets en devises (couverture d'investissements nets et assimilés), diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

5.5.5 EBITDA

L'EBITDA correspond au « bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement ». L'EBITDA est un indicateur comptable calculé à partir du résultat opérationnel courant et en retraitant les provisions et les dotations nettes aux amortissements sur actifs opérationnels immobilisés.

La notion d'IAP : Notion d'EBITDA



Pernod Ricard

5.6.2.2 Ratio de solvabilité (dette totale nette consolidée/EBITDA consolidé)

Le Ratio de solvabilité doit être inférieur ou égal à 5,25. Au 30 juin 2020, le Groupe respecte ce ratio de solvabilité (cf. « Risques de liquidité » du présent rapport de gestion).

Les contrats de crédit reprennent les principaux termes du Contrat de Crédit syndiqué de 2012 et prévoient en outre certains cas de remboursements anticipés volontaires ou obligatoires selon les circonstances, usuels pour des contrats de crédit de cette nature (notamment en cas de non-respect des engagements, changements de contrôle, défaut croisé). Les contrats de crédit contiennent ainsi une clause aux termes de laquelle l'acquisition du contrôle de Pernod Ricard par toute autre personne ou tout groupe de personnes agissant de concert (autre que la Société Paul Ricard ou tout groupe de personnes agissant de concert avec la Société Paul Ricard) est susceptible de constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire.

La notion d'IAP : Endettement financier



Pernod Ricard

5.1.3 Endettement financier net

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	30.06.2020
Endettement financier brut non courant	6 434	8 791
Endettement financier brut courant	1 121	1 103
Instruments dérivés Actif non courants	(13)	(53)
Instruments dérivés Actif courants	-	(3)
Instruments dérivés Passif non courants	2	-
Instruments dérivés Passif courants	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(923)	(1 935)
ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS DETTES LOCATIVES	6 620	7 902
Dettes locatives (<i>première application IFRS 16 lors de l'exercice 2019/20</i>)	NA	522
ENDETTEMENT FINANCIER NET	6 620	8 424
<i>Free cash flow</i> ⁽¹⁾	1 366	830

(1) Le calcul du free cash flow est détaillé dans la Note 5.3 – Endettement net du rapport de gestion.

La notion d'IAP : Flux de trésorerie



5.1.4 Flux de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	30.06.2020
Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts	2 711	2 423
Intérêts financiers versés, nets	(308)	(335)
Impôts versés, nets	(521)	(474)
Diminution/(augmentation) du besoin en fonds de roulement	(181)	(433)
Variation nette de trésorerie d'exploitation	1 701	1 181
Variation nette de trésorerie d'investissement	(516)	(936)
Variation nette de trésorerie de financement	(1 034)	795
Trésorerie des activités cédées	-	(3)
Impact d'ouverture IFRS 15	16	-
Incidence des écarts de conversion	1	(26)
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	754	923
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	923	1 935

La notion d'IAP : Synthèse



■ LES CHIFFRES CLÉS 2020 EN DONNÉES AJUSTÉES

	Propulsion aéronautique et spatiale		Équipements aéronautiques, Défense et Aerosystems		Aircraft Interiors		Holding & Autres		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
<i>(en millions d'euros)</i>										
Chiffre d'affaires	12 045	7 663	9 256	6 893	3 321	1 922	18	20	24 640	16 498
Résultat opérationnel courant	2 485	1 192	1 209	687	188	(174)	(62)	(19)	3 820	1 686
Résultat opérationnel	2 478	1 035	1 188	454	182	(246)	(15)	(23)	3 833	1 220
Cash flow libre ⁽¹⁾	1 125	796	706	811	(1)	(377)	153	(157)	1 983	1 073
Investissements corporels ⁽²⁾	376	219	292	167	60	31	(33)	31	695	449
R&D autofinancée	573	334	527	357	237	173	N/A	N/A	1 337	864

(1) Le cash flow libre représente le solde des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après déduction des décaissements liés aux investissements incorporels et corporels.

(2) Nets des produits de cession.

La notion d'IAP : Réconciliation comptable



Réconciliation de l'EBITDA avec le résultat opérationnel

Le passage du résultat opérationnel à l'EBITDA est le suivant :

(en millions d'euros)	Données consolidées 31.12.2020	Couverture de change		Regroupements d'entreprises		Données ajustées 31.12.2020
		Revalorisation du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	Différés des résultats sur couvertures ⁽²⁾	Amortissements incorporels fusion Sagem/Snecma ⁽³⁾	Effets des autres regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾	
Résultat opérationnel	927	(134)	5	46	376	1 220
Amortissements, provisions et dépréciations nettes courantes	1 361	-	(5)	(46)	(340)	970
Amortissements, provisions et dépréciations nettes non courantes	286	-	-	-	-	286
EBITDA	2 574	(134)	-	-	36	2 476

(1) Revalorisation (par devise) du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert (incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux comptabilisés en résultat sur la période.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux qui seront comptabilisés en résultat sur des périodes futures pour 216 millions d'euros hors impôts, et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour 5 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de fusion Sagem/Snecma.

(4) Annulation des effets de revalorisation des actifs lors de l'acquisition de Zodiac Aerospace pour 304 millions d'euros hors impôts différés et annulation des amortissements/dépréciations des actifs identifiés lors des autres regroupements d'entreprises.

La notion d'IAP : La CAF



2.2.3 Variation de la position financière nette consolidée

La variation de la position financière nette pour les années 2019 et 2020 peut être résumée comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2020
Capacité d'autofinancement	4 042	1 874
Variation du besoin en fonds de roulement	(897)	(8)
Investissements corporels	(695)	(449)
Investissements incorporels	(134)	(57)
Capitalisation des frais de R&D	(333)	(287)
Cash-flow libre	1 983	1 073
Dividendes versés	(817)	(4)
Investissements financiers nets et divers	(1 482)	253
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	(316)	1 322
Position financière nette au 1 ^{er} janvier	(3 798) ⁽¹⁾	(4 114)
Position financière nette au 31 décembre	(4 114)	(2 792)

(1) Dont 529 millions d'euros d'impact à l'ouverture en application de la norme IFRS 16 « Locations » (cf. § 3.1 note 3).

La notion d'IAP : définitions



6.1.7.4 Indicateurs Alternatifs de Performance

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est égale à la différence entre chiffre d'affaires et les charges de personnel et opérationnelles. Elle est calculée avant les Autres produits et charges opérationnels.

Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels incluent :

- les amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises tels que les relations clients, les technologies et les Goodwill ;
- lors de la comptabilisation de regroupement d'entreprises, le Groupe peut être amené à enregistrer des provisions dans l'état de la situation financière d'ouverture de l'entité acquise pendant la période de douze mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période d'évaluation, les provisions devenues sans objet du fait d'un changement de circonstances sont reprises au compte de résultat en Autres produits et charges opérationnelles ;
- le coût d'acquisition et d'intégration des entités nouvellement contrôlées, y compris les compléments de prix, associés ou non à une condition de présence ;
- les plus-values et moins-values générées par la cession d'entités ou activités consolidées ;
- la juste valeur des paiements fondés sur des actions, y compris les charges sociales liées ;
- les coûts de réorganisation et de rationalisation des entités acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ou qualifiés d'inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Quand les effets d'une réorganisation sont présentés en Autres produits et charges opérationnels, les coûts associés relatifs aux locaux et bâtiments sont présentés sur la même ligne ;
- les réductions d'engagements d'avantages sociaux directement liés aux opérations de réorganisation et de rationalisation ainsi que les effets des modifications de régimes dont les faits générateurs sont indépendants de toute décision du Groupe ;

- les plus et moins-values non récurrentes générées par les cessions d'actifs immobilisés ne faisant pas partie du cœur de métier du Groupe tels que les biens immobiliers ;
- les Autres produits ou charges considérés comme inhabituels, anormaux, et peu fréquents tels que les impacts liés à des litiges significatifs.

Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé est le résultat net attribuable aux propriétaires de la Société Mère avant les Autres produits et charges opérationnels, variation de juste valeur de la composante dérivé des instruments de dettes échangeables, net d'impôts.

Résultat Net Par Action normalisé

Le résultat net par action normalisé est calculé en divisant le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la Société Mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, hors actions propres.

Endettement net

L'endettement net est constitué du total des emprunts (obligations, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres passifs financiers), des actifs financiers à court terme et des passifs porteurs d'intérêt à échéance de moins d'un an, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie nets. Les dettes de location et la composante dérivé des instruments de dettes échangeables sont exclues de l'endettement net.

Flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible représente la variation de trésorerie nette ou d'endettement financier net corrigée des variations de capital, des dividendes versés aux actionnaires et participations ne donnant pas le contrôle, des acquisitions et cessions d'activités de la période et des plans de rémunérations en actions.

5.6 Déclaration de performance extra-financière

Depuis 2010, Atos réalise chaque année une Matrice de Matérialité afin d'identifier les principaux défis extra-financiers de l'entreprise en tenant compte des attentes des parties prenantes. A partir de cette analyse, un ensemble de risques et d'opportunités extra-financiers sont identifiés et alignés sur le processus global d'identification des risques Atos (Enterprise Risk Management détaillé dans la section 7.1.1). Le tableau ci-dessous présente la Déclaration de performance

extra-financière, à savoir les références pour trouver facilement le modèle économique d'Atos, ses risques et opportunités extra-financiers, les politiques et actions d'atténuation et les principaux indicateurs clés de performance (KPI) utilisés pour suivre sa mise en œuvre. L'approche globale suit les principes de l'International Integrating Reporting Committee (IIRC), depuis la définition de la stratégie de l'entreprise jusqu'à son exploitation.

Thèmes couverts par la DPEF	Description	Section correspondante
Modèle économique	Sur la base du modèle International Integrated Report Committee (IIRC), Atos présente sa création de valeur dans le temps.	Document d'Enregistrement Universel 2020, «Profil du Groupe / Modèle économique»
Evaluation des risques	Dans le cadre d'une approche intégrée, Atos présente l'ensemble de ses risques, y compris les risques extra-financiers.	Document d'Enregistrement Universel 2020, 7 «Analyse des risques», 5.4.6, 5.4.7, 5.4.9, 5.2.3

La notion d'IAP : la DPEF / Environnement

Défis d'Atos	Risques extra-financiers	Pertinents pour Atos	Opportunités connexes	Descriptions	Politiques et mesures d'atténuation	Principaux indicateurs clés de performance
	Catastrophes naturelles et événements extrêmes	X	Résilience des sites et des activités pour héberger des services informatiques critiques	En raison d'une exposition aux catastrophes environnementales (inondations, ouragans, incendies, pollution extrême, etc.) intensifiée par les changements climatiques, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle n'était pas préparée efficacement à faire face ou à se remettre des effets des catastrophes.	Document d'Enregistrement Universel 2020 5.2.3.2 Principaux risques environnementaux et climatiques	A20_A Les catastrophes naturelles
Environnement	Energie et émissions carbone, changements potentiels de réglementations liés au changement climatique	X	Efficacité opérationnelle et réduction des coûts Attrait des offres écologiques et promotion de solutions durables	En s'engageant à réduire sa consommation d'énergie et son empreinte carbone et, conformément aux récents accords internationaux sur le climat, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à intensifier rapidement ses efforts de réduction.	Document d'Enregistrement Universel 2020 5.2.3 Risques et opportunités liés à l'environnement	GRI 302 Énergie, GRI 305 Émissions, GRI 201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique

La notion d'IAP : la DPEF / Social

Défis d'Atos	Risques extra-financiers	Pertinents pour Atos	Opportunités connexes	Descriptions	Politiques et mesures d'atténuation	Principaux indicateurs clés de performance
Social	Attirer et retenir les individus	X	Engagement du personnel	Dans un marché du travail très concurrentiel et dans la mesure où la majeure partie de la valeur du Groupe est basée sur le capital humain, l'entreprise pourrait être affectée de manière défavorable si elle ne parvient pas à :	Document d'Enregistrement Universel 2020 7.2.1.2 Fidélisation et acquisition des collaborateurs clés	GRI 404-3 Evaluation de l'évolution de carrière
	Développent des compétences	X	L'évolution de carrière des personnes	- acquérir les talents et les experts du numérique - maintenir en poste et motiver le personnel qualifié essentiel - améliorer/recycler les compétences des employés	Document d'Enregistrement Universel 2020 7.2.1.3. Amélioration des compétences et de la performance	GRI 404-1 Heures moyennes de formation par employé GRI 404-2 Initiatives pour assurer l'employabilité des employés
	Bien-être des employés au travail (satisfaction du personnel)	X	L'environnement collaboratif et être un employeur responsable en favorisant le bien-être au travail	- répondre aux attentes en matière de bien-être au travail, de développement personnel, de culture d'entreprise équitable et attractive.	Document d'Enregistrement Universel 2020 7.2.1.1 Bien-être et santé des collaborateurs	A2 Satisfaction des employés
	Accords collectifs	DPEF		Du fait de son implantation internationale, l'entreprise pourrait subir un préjudice important si elle ne protège pas ses salariés.	Document d'Enregistrement Universel 2020 5.3.8.2 Sensibilisation et implication des salariés	GRI 102-41 Couverture par une convention collective
	Lutte contre la discrimination (personnes handicapées)	DPEF	Être un employeur responsable	Etant exposée à l'échelle internationale à des violations des droits de l'homme, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à maintenir son intégrité commerciale et son comportement éthique.	Document d'Enregistrement Universel 2020, 5.3.7 Reconnaissance et loyauté	GRI 405-1 Employés handicapés

La notion d'IAP : la DPEF / RSE

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 102-8_A4	Femmes en contrat à durée déterminée	253	331	503	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_A_c3	Pourcentage d'employés avec un contrat à temps plein	92%	93%	89%	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_B2	Nombre d'hommes à temps plein	67 692	70 772	63 319	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_B4	Nombre de femmes à temps plein	28 193	29 085	23 376	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_A_c4	Pourcentage d'employés avec un contrat à temps partiel	8%	7%	11%	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_B1	Nombre d'hommes à temps partiel	3 578	3 557	5 724	100%	. ---	100%	. ---
GRI 102-8_B3	Nombre de femmes à temps partiel	3 245	4 188	5 405	100%	. ---	100%	. ---
GRI 405-1	Diversité et égalité des chances							



La notion d'IAP : la DPEF / RSE



Dimension environnementale

Label standard	Nom de l'indicateur	2020	2019	2018	Périmètre 2020 (en %)		Périmètre 2019 (en %)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par Revenu
GRI 302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation							
GRI 302-1_E_c1, SASB TC-SI-130a.1 (1)	Consommation totale d'énergie directe et indirecte (après effet de périmètre tenant compte des acquisitions et cessions) (en MWh)	579 140	718 957	752 221	. ---	100%	. ---	100%
GRI 302-1_E_c1, SASB TC-SI-130a.1 (1)	Consommation totale d'énergie directe et indirecte (avant effet de périmètre) (en MWh)	579 140	702 398	748 268	. ---	99,6%	. ---	98%
GRI 302-1_A	Consommation totale d'énergie directe dans les centres de données et bureaux (en MWh)	27 364	36 439	40 392	. ---	99,6%	. ---	98%
			Non	Non				

Séquence 6

La reconnaissance du chiffre d'affaires

IFRS 15 – Produit des activités ordinaires

- **Les 5 étapes à mettre en œuvre pour comptabiliser un produit**
 - Etape 1 : Identification du(des) contrat(s) avec un client
 - Etape 2 : Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat
 - Etape 3 : Détermination du prix de la transaction
 - Etape 4 : Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance
 - Etape 5 : Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

Selon la norme IFRS 15, le revenu est reconnu lors du transfert du contrôle des biens ou services à un client pour le montant que l'entreprise s'attend à recevoir. Les revenus locatifs sont exclus du champ d'application d'IFRS 15. De ce fait, seuls les frais de service et les revenus de gestion, d'administration et d'autres activités sont comptabilisés conformément à IFRS 15.

Une analyse permettant de déterminer si l'entité agit pour son propre compte ou comme mandataire doit être effectuée concernant les frais de services.

Pour les frais de services et les revenus de gestion, l'analyse permettant de déterminer si l'entité agit pour son propre compte ou comme mandataire est basée sur deux grands principes :

- > la responsabilité de la prestation des services conformément aux conditions du contrat ; et
- > la capacité à déterminer le prix des services fournis.

Les revenus locatifs regroupent :

- > les loyers des immeubles de placement, les produits assimilables aux revenus locatifs tels que les loyers de parking et les indemnités de résiliation ;
- > les autres revenus locatifs : produits de droits d'entrée et autres produits divers ; et
- > les franchises de loyers, les paliers et les droits d'entrée sont étalés sur la durée ferme du bail.

Le détail des revenus locatifs se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30/06/2019	30/06/2018
Revenus de loyers	619,7	618,7
Étalement des avantages accordés aux locataires	- 12,5	- 11,1
Loyers bruts	607,2	607,6
Autres revenus locatifs	19,7	19,6
REVENUS LOCATIFS	626,9	627,1

Évaluation et comptabilisation des actifs financiers



Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et les autres créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie attendus à la valeur comptable actuelle de l'instrument. La perte de valeur est basée sur le modèle des pertes de crédit attendu (ECL).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes bancaires, les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, les SICAV monétaires et autres valeurs mobilières. Ils sont décrits dans la note 5.9.

En millions d'euros	31/12/2018	Entrées dans			Autres	30/06/2019
		le périmètre	Augmentations	Diminutions		
Autres titres immobilisés	0,1	-	-	-	0,1	0,2
Avances aux sociétés non consolidées et mises en équivalence	282,0	-	16,0	- 16,1	- 1,6	280,3
Prêts	0,3	-	0,8	- 0,8	-	0,3
Dépôts de garantie	15,6	-	1,8	- 1,0	-	16,3
Autres immobilisations financières	1,1	-	-	-	-	1,1
TOTAL	299,0	-	18,6	- 18,0	- 1,5	298,2

Principes comptables

Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des pertes de valeur des montants non recouvrables, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, comme indiqué dans la section 5.6.

Les comptes clients comprennent l'effet de l'étalement des avantages (franchises et paliers étalés) accordés aux locataires. Toutes ces créances ont une échéance inférieure à un an, à l'exception des franchises et paliers étalés sur la durée ferme du bail.

La perte de valeur est fondée sur l'approche simplifiée des normes. Les pertes de crédit attendues sont calculées sur leur durée de vie, basée sur l'expérience des pertes de crédit historique du Groupe.

IFRS 15 – Produits



A. Chiffre d'affaires

La norme *IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »* base la reconnaissance du chiffre d'affaires sur le transfert du contrôle, alors que la norme *IAS18 « produits des activités ordinaires »* la basait sur le transfert des risques et des avantages.

(1) Activités industrielles et commerciales

(a) Secteurs Automobile Peugeot – Citroën – DS et Automobile Opel – Vauxhall

L'application de la nouvelle norme est sans incidence significative sur les états financiers consolidés.

L'essentiel du chiffre d'affaires de l'activité automobile provient de ventes de véhicules neufs et d'occasion, et de vente de pièces de rechange. En effet, le transfert du contrôle intervient au même moment que le transfert des risques et avantages. Les programmes d'incitation aux ventes sont maintenus en déduction du chiffre d'affaires.

Le groupe offre à ses clients des prestations de services (essentiellement contrats d'entretien et de maintenance et contrats d'extension de garantie), à titre onéreux ou à titre gratuit, qui sont reconnues sur la période du service.

Les véhicules vendus avec des clauses de rachat dont la probabilité de retour est élevée continuent d'être reconnus comme des locations.

Les contrats de prestation de transport ont été analysés et le Groupe confirme qu'il agit bien en tant que principal.

Les garanties qui sont octroyées aux clients correspondent à la prise en charge de défaut des véhicules vendus. S'agissant de garantie de type assurance, elles font l'objet de provisions.

(b) Secteur Équipement automobile

Dans le secteur Équipement automobile, des études sont engagées et des outillages spécifiques sont fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules pour un programme dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client.

Les ventes de monolithes¹, produits mandatés par les clients sur lesquels le Groupe agit en tant qu'agent selon la norme IFRS 15, ne sont plus reconnues en chiffre d'affaires.

Concernant les outillages, le transfert du contrôle est habituellement réalisé peu avant le démarrage de la production et le chiffre d'affaires est désormais reconnu à cette date.

Les études sont généralement considérées comme des coûts de pré-production capitalisables et ne donnent plus lieu dans ce cas à la constatation d'un chiffre d'affaires distinct du chiffre d'affaires des pièces. Les études sont comptabilisées en immobilisations incorporelles.

(2) Activités de Financement

La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Sont exclus les contrats qui relèvent de normes spécifiques : les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus de Banque PSA Finance sont exclus du périmètre de la norme IFRS 15. Il n'y a pas de modification significative du fait de l'application de la norme IFRS 15.

IFRS 15 – Produits



Ventes de contrats à éléments multiples

Les contrats à éléments multiples sont des contrats qui intègrent la vente d'un développement spécifique, la vente de biens et aussi la vente de prestations de services.

Il convient d'identifier pour chaque contrat les obligations de prestation distinctes et de déterminer, pour chaque obligation, la date de transfert de contrôle.

En général, pour ces contrats :

- le développement spécifique ou les travaux d'adaptation réalisés pour un contrat et un client donnés ne constituent pas une obligation de prestation distincte car ils sont indissociables de la production série. Les coûts associés au développement et à l'installation sont initialement comptabilisés à l'actif en « coûts des contrats », si recouvrables, puis comptabilisés en charge sur la durée de vie du contrat ;
- le financement reçu du client pour ce développement ou ces travaux d'adaptation est enregistré en chiffre d'affaires lors de la réalisation des différentes obligations de prestation du contrat ;
- le chiffre d'affaires relatif à la production série et aux prestations de services est reconnu soit à la livraison des biens, soit à l'avancement des coûts en fonction de la nature de l'obligation de prestation.

IFRS 15 – Produits



L'application d'IFRS 15 peut conduire à la reconnaissance au bilan d'actifs et passifs sur contrat et de coûts des contrats :

- un actif sur contrat traduit le droit du Groupe d'obtenir une contrepartie en échange d'un bien ou d'une prestation pour lesquels le transfert de contrôle a été réalisé lorsque ce droit dépend d'autre chose que de l'écoulement du temps. On y retrouve essentiellement les montants liés au chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement sans droit immédiat à facturation. Un actif de contrat est déprécié, le cas échéant, selon le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9 (note 2.n) ;
- un passif sur contrat traduit l'obligation pour le Groupe de transférer à un client un bien ou un service pour lesquels le Groupe a reçu une contrepartie en trésorerie ou en nature. Les passifs sur contrat incluent les avances et acomptes reçus, les produits constatés d'avance et les concessions à payer ;
- les coûts des contrats regroupent les coûts d'exécution des contrats qui ne sont pas du ressort d'une autre norme (notamment IAS 16, IAS 38 et IAS 2) et les coûts d'obtention des contrats versés à des tiers (commissions...).

IFRS 15 – Produits



Au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Propulsion aéronautique et spatiale	Équipements aéronautiques, Défense et Aerosystems	Aircraft Interiors	Holding et autres	Total
NATURE DE BIENS/SERVICES					
Première monte et vente d'équipements	5 218	5 934	2 360	-	13 512
Services	7 033	3 042	898	-	10 973
Ventes d'études	67	265	63	11	406
Autres	52	137	11	7	207
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	12 370	9 378	3 332	18	25 098
RYTHME DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES					
À un moment précis	10 552	8 424	3 266	16	22 258
À l'avancement	1 818	954	66	2	2 840
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	12 370	9 378	3 332	18	25 098

Le chiffre d'affaires est ventilé selon quatre natures de vente qui reflètent au mieux les principales activités de l'entreprise :

- Les ventes de première monte et les ventes d'équipements
Ces ventes reflètent les quantités livrées au titre des contrats ou des programmes avion ainsi que les financements contractuels reçus des clients pour le développement de ces produits.
- Les services qui regroupent la livraison des pièces de rechange et les contrats de maintenance
Ces ventes sont conditionnées par les réparations et l'entretien des flottes des compagnies aériennes. Leur regroupement est lié à la nature des services rendus et aux volumes qui sont moins prédictibles car dépendants de l'état des flottes des compagnies aériennes.
- Les ventes d'études et de développement
Ces activités de développement, qui constituent des obligations de prestation distinctes, font l'objet de contrats fermes. Ce sont des activités bien spécifiques réalisées sur des projets/programmes donnés.

- Les activités « Autres »

En ce qui concerne le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires, il est précisé pour chacun des secteurs d'activité :

- Le chiffre d'affaires reconnu « à un moment précis » est très prédominant dans le Groupe.
- Le chiffre d'affaires reconnu « à l'avancement » concerne majoritairement les activités liées aux contrats de service et de support dans le secteur Propulsion et dans les activités aéronautiques au sein du secteur Équipements aéronautiques, Défense et Aerosystems.

Dans les autres secteurs, il regroupe les activités liées aux contrats qui sont traités comme une obligation de prestation globale.

IFRS 15 – Produits



Obligations de prestations restant à fournir

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'un an	Au-delà	Total
Obligations de prestations restant à fournir au 31.12.2019	13 531	31 937	45 468
Obligations de prestations restant à fournir au 31.12.2020	9 180	37 859	47 039

Ces obligations de prestations sont relatives aux quantités/ prestations/services fermes qui restent à livrer et à réaliser sur les contrats en cours à la clôture de l'exercice.

La crise affecte les volumes première monte de l'ensemble des activités ainsi que les activités rechanges des secteurs Équipements, Aerosystems et Aircraft Interiors. Les nouveaux contrats de service viennent plus que compenser cette baisse et les obligations restant à fournir sont en hausse de 1 572 millions d'euros à fin 2020.

IFRS 15 – Produits / Rapport du CAC

Reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à l'heure de vol

Notes 2.g, 3.a, et 7 de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Le groupe est engagé auprès de certains de ses clients dans des contrats pluriannuels de maintenance et de support de base des moteurs rémunérés à l'heure de vol.

Comme décrit dans les notes 2.g et 3.a de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires sur ces contrats est comptabilisé selon la méthode de l'avancement, mesuré par le rapport des coûts encourus sur les coûts totaux à encourir. Le cas échéant, les pertes sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont identifiées.

Les estimations des marges prévisionnelles des contrats sont régulièrement mises à jour par la direction. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et des paramètres contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également l'utilisation d'estimations entrant dans le calcul du degré d'avancement de la réalisation.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à l'heure de vol comme un point clé de l'audit compte tenu de la sensibilité des marges à terminaison de ces contrats aux estimations et hypothèses retenues par la direction.



IFRS 15 – Produits / Rapport du CAC

Notre réponse

Dans la filiale Safran Aircraft Engines (secteur propulsion, aéronautique et spatiale) qui regroupe les contrats à l'heure de vol les plus significatifs, nous avons :

- pris connaissance des procédures relatives aux prévisions du chiffre d'affaires et des coûts des contrats à terminaison,
- testé les contrôles clés liés aux coûts encourus relatifs aux contrats,
- étudié la conformité des modèles techniques et économiques qui permettent d'appréhender le comportement du moteur en vol et de déterminer le plan de dépose en atelier de réparation, avec les données historiques,
- rencontré, pour chaque contrat significatif, les contrôleurs de gestion en charge du suivi des business plans par contrat, et apprécié notamment dans le contexte de la crise de la Covid-19, les estimations du chiffre d'affaires et des coûts des contrats à terminaison, y compris le niveau d'aléas retenu, en particulier par comparaison des coûts encourus à date avec les estimations antérieures,
- analysé, pour ces contrats significatifs, les évolutions contractuelles et leur prise en compte dans les business plans,
- testé, par sondages, la réalité des coûts encourus servant de base au calcul du pourcentage d'avancement de ces contrats significatifs,
- examiné la conformité du traitement comptable retenu pour l'enregistrement du chiffre d'affaires avec les normes comptables applicables.



IFRS 15 – Produits

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement composé de ventes de produits finis et est comptabilisé dans le compte de résultat lors du transfert de contrôle des produits. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais, de certains coûts d'opérations commerciales et promotionnelles ainsi que des taxes relatives aux ventes, notamment les droits d'accises.



Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	Chiffre d'affaires au 30.06.2019	Chiffre d'affaires au 30.06.2020	Variation <i>(en millions d'euros)</i>	Variation <i>(%)</i>
Marques Stratégiques Internationales	5 811	5 268	(543)	- 9 %
Marques Stratégiques Locales	1 754	1 599	(155)	- 9 %
Vins stratégiques	451	431	(19)	- 4 %
Spécialités	301	373	72	24 %
Autres produits	865	776	(89)	- 10 %
TOTAL	9 182	8 448	(734)	- 8 %

IFRS 15 – Produits / Rapport du CAC

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou en continu

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceux-ci sont réalisés par le Groupe. Quand le Groupe a un droit à facturer le client pour un montant qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu en continu sur la base des coûts encourus.

Quand l'obligation de performance du Groupe consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels et les législations locales. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.



IFRS 15 – Produits / Rapport du CAC



Contrats clients contenant une composante de location

Certains contrats de service peuvent être qualifiés de contrats de location sous IFRS 16 s'ils confèrent le droit d'utiliser des actifs identifiés en échange de paiements inclus dans la rémunération du contrat global. Dans ce cas, le Groupe agit comme bailleur fabricant ou distributeur vis-à-vis de son client. Lorsque le contrat de location transfère les risques et avantages liés à la propriété de l'actif (location financement), le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant à la vente de cet actif en contrepartie d'un actif de contrat.

IFRS 15 – Produits / Rapport du CAC



Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients avant la satisfaction de l'obligation de performance. Les coûts des contrats sont présentés séparément des « actifs de contrat ». Les actifs et passifs de contrats sont présentés sur une base nette au niveau de chaque contrat.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts associés sur les contrats à long terme

Les coûts de réalisation attendus pour un contrat dépendent de nombreuses hypothèses opérationnelles comme des prévisions de volumes, des écarts sur les prix de revient qui ont un impact sur le niveau de chiffre d'affaires et les éventuelles pertes à terminaison. Une provision pour « contrat onéreux » est comptabilisée si les coûts nécessaires à la réalisation des obligations du contrat sont supérieurs aux bénéfices attendus.

Composante de financement

Quand le Groupe prévoit que la période entre le transfert du contrôle des biens ou services au client et le paiement y afférant est supérieure à 12 mois, il examine si le contrat inclut une composante de financement donnée ou reçue. Quand ils sont significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

Dépréciation des créances clients et des actifs de contrats

Les créances clients ainsi que les actifs de contrats sont reconnus selon la méthode des coûts amortis.

Une dépréciation est calculée sur la base du modèle de perte de crédit attendue. Selon ce modèle, les pertes attendues sur douze mois (résultant du risque de défaillance dans les douze mois suivants) sont enregistrées à leur valeur initiale dès lors que l'actif financier correspondant est comptabilisé.

IFRS 15 – Produits / Rapport du CAC

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Atos S.E. (« Atos », la « Société » ou le « Groupe ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union

européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.



Fondement de l'opinion avec réserve

Au cours de nos travaux d'audit, nous avons identifié, dans deux entités du groupe situées aux Etats-Unis (Atos IT Solutions and Services Inc. and Atos IT Outsourcing Services LLC), plusieurs points de faiblesses du contrôle interne relatif au processus d'élaboration de l'information financière et à la comptabilisation du chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15, qui ont conduit à constater plusieurs erreurs comptables, ainsi qu'un risque de contournement des contrôles.

Le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle de ces deux entités représentent environ 11% du chiffre d'affaires consolidé et 9 % de la marge opérationnelle consolidée.

Compte tenu de la situation décrite ci-dessus, la direction du groupe a fait appel à des cabinets externes qui ont réalisé des travaux complémentaires afin d'obtenir les éléments nécessaires pour démontrer l'absence d'anomalies significatives dans les comptes de ces entités américaines, et ont été chargés d'une mission d'investigation indépendante.

Malgré les procédures d'audit additionnelles que nous avons mises en œuvre dans ces circonstances, nous n'avons pas pu réaliser dans le calendrier l'ensemble des travaux nécessaires afin d'obtenir des éléments suffisants et appropriés sur la comptabilisation du chiffre d'affaires et des comptes associés de

ces deux entités US, et sur l'absence d'anomalies significatives pour les comptes consolidés.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Séquence 7

L'information sur les goodwill – IFRS 3

L'information sur les survaleurs

- **Coût d'acquisition des titres**

- Comptabilisés obligatoirement **en charges**

- **Traitement des clauses de complément de prix**

- Complément de goodwill
 - Ajustement ultérieur pendant le délai d'affectation (< 1 an) en contrepartie de l'écart d'acquisition
 - Ajustement ultérieur après le délai d'affectation (> 1 an) en contrepartie du résultat

L'information sur les survaleurs

- **3 normes remplaçant IAS 27 et IAS 31 publiées en 2011 pour la consolidation**
- IFRS 10 – États financiers consolidés
- IFRS 11 – Accords conjoints
- IFRS 12 : “Disclosure of Interests in other entities”
 - Information en annexe

L'information sur les survaleurs



Pernod Ricard

NOTE 4 Notes relatives au bilan

Note 4.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. À l'exception des actifs à durée de vie indéfinie, elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en général jusqu'à cinq ans, et sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable. Les charges d'amortissements des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel.

Dans le cadre des activités du Groupe, conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement qui remplissent les critères de capitalisation prévus par la norme.

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2019
	30.06.2018	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
<i>Goodwill</i>	5 456	8	-	(4)	71	(3)	5 528
Marques	12 757	62	-	(34)	169	3	12 957
Autres immobilisations incorporelles	407	42	-	(8)	3	8	452
VALEURS BRUTES	18 620	112	-	(45)	243	8	18 937
<i>Goodwill</i>	(137)	-	-	-	0	0	(137)
Marques	(1 334)	-	(65)	15	(24)	-	(1 408)
Autres immobilisations incorporelles	(291)	-	(30)	6	(2)	(1)	(318)
AMORTISSEMENTS/DÉPRÉCIATIONS	(1 762)	-	(95)	21	(26)	(1)	(1 863)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	16 858	112	(95)	(25)	217	7	17 074

L'information sur les survaleurs



Pernod Ricard

Goodwill

Les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Pour ce test, les *goodwill* sont ventilés par zone géographique sur la base de regroupements d'actifs à la date de chaque regroupement d'entreprises. Ces regroupements d'actifs correspondent à des ensembles d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les *goodwill* sont principalement issus des acquisitions d'Allied Domecq en juillet 2005 et de Vin&Sprit en juillet 2008. La hausse de la valeur des *goodwill* de la période s'explique principalement par les acquisitions mentionnées en Note 1.2.1 – *Faits marquants de l'exercice – Acquisitions et cessions* ainsi que par les variations de change.

L'information sur les survaleurs



Pernod Ricard

Les tests de dépréciation de l'exercice 2019/20 ont été réalisés dans le contexte Covid-19. Ce contexte particulier de très forte incertitude et de volatilité a amené le Groupe à ajuster son approche de façon exceptionnelle et à retenir pour la valorisation de ses marques et *goodwill* l'approche dite des « multi-scénarios pondérés », en ligne avec les recommandations des régulateurs.

Ces différents scénarios, basés sur des *business plans* revus par le Management, représentent un panel des différentes évolutions de la pandémie et de ses conséquences qui pourraient intervenir au cours des prochains mois et années, telles que décrites par les économistes et organismes financiers internationaux, et auxquelles ont été allouées des probabilités. Ces estimations ont été effectuées sur la base des informations les plus récentes disponibles et en tenant compte des incertitudes liées à la situation. Une combinaison des facteurs suivants a été prise en compte dans chaque modèle de dépréciation :

- le développement futur de la crise sanitaire, incluant la durée, l'ampleur et l'étendue géographique des fermetures d'établissements commercialisant nos produits ;

- l'ampleur et la durée attendue de la crise économique ;
- le poids des canaux de distribution *On-trade* et *Off-trade* sur chaque marché clé ;
- l'augmentation de la prime de risque marché dans les taux d'actualisation utilisés pour les calculs, reflétant le contexte exceptionnel d'incertitude et la volatilité déclenchée par la crise Covid-19.

Cette approche n'a pas mis en évidence un besoin de dépréciation des *goodwill* du Groupe. Le montant des dépréciations nécessaires sur les marques du Groupe s'élève à 999 millions d'euros dont 912 millions d'euros sur la marque Absolut. Ces dépréciations ont été comptabilisées sur la période (cf. Note 1.2.1 – *Faits marquants - Impacts de l'épidémie Covid-19*).

L'information sur les survaleurs



Pernod Ricard

Outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux *goodwill* et aux marques, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indication de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

En millions d'euros	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du <i>goodwill</i> au 30.06.2020	Valeur nette comptable des marques au 30.06.2020	Valeur d'utilité		
				Taux d'actualisation 2019	Taux d'actualisation 2020	Taux de croissance à l'infini
Europe	Valeur d'utilité approchée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés	1 818	3 789	5,73 %	5,80 %	De - 1 % à + 2,5 %
Amérique		2 874	5 465	6,74 %	6,83 %	De - 1 % à + 2,5 %
Asie/Reste du Monde		919	1 578	7,83 %	7,42 %	De - 1 % à + 2,5 %

Est détaillé ci-dessous le montant de l'éventuelle dépréciation additionnelle au 30 juin 2020 des actifs incorporels à durée de vie indéfinie, qui résulterait :

- d'une diminution de 50 points de base (pb) du taux de croissance de la contribution après frais publi-promotionnels ;
- d'une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt ;
- d'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation après impôt ; ou
- d'une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini sur la durée des plans pluriannuels.

L'information sur les survaleurs



c) Présentation des impacts de la Covid-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité du Groupe affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés.

Le résultat non courant mentionné dans la note 7 « Détail des autres principales composantes du résultat opérationnel » inclut essentiellement les pertes de valeur y compris pour les sociétés mises en équivalence, les plus ou moins-values de cessions d'activité, les coûts de transaction et les coûts de restructuration, sans changement par rapport aux exercices précédents.

d) Écarts d'acquisition

L'ampleur de la baisse d'activité et de ses répercussions sur le secteur aéronautique constituant un indice de perte de valeur, le Groupe avait au premier semestre effectué une revue de l'ensemble de ses unités génératrices de trésorerie (UGT) et notamment des UGT particulièrement touchées par la baisse du trafic aérien et l'évolution de la situation financière des compagnies aériennes.

Au second semestre, le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel sur toutes les UGT, une fois que les données du plan moyen terme étaient mises à jour et validées par la direction puis par le Conseil d'administration.

Elles prennent en compte les commandes et programmes de livraisons, les cadences avionneurs, les perspectives IATA et toute autre information disponible.

Ces prévisions intègrent un retour aux flux de trésorerie pré-crise au plus tard en 2024 et les mesures d'adaptation déployées.

Au 31 décembre 2020, ces tests ont conduit à ne pas comptabiliser de dépréciation sur les écarts d'acquisition des UGT.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées sur les principaux écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses.



e) Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur.

L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels (recours au prix de marché), d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer tels que par exemple les actifs incorporels ou les passifs éventuels. Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

NOTE 11 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019 Net	Variation de périmètre	Réaffectation	Dépréciation	Effet des variations de change et autres	31.12.2020 Net
Safran Aircraft Engines	392	-	-	-	-	392
Safran Helicopter Engines	307	1	-	-	-	308
Safran Aero Boosters	47	-	-	-	-	47
Divers Propulsion	1	-	-	-	-	1
Safran Electronics & Défense	348	-	-	-	(4)	344
Safran Nacelles	213	-	-	-	-	213
Safran Engineering Services	76	-	-	-	-	76
Safran Electrical & Power	701	-	-	-	(20)	681
Safran Landing Systems	190	-	-	-	-	190
Safran Aerosystems	798	-	-	-	-	798
Safran Seats	765	-	-	-	(1)	764
Safran Cabin	805	-	-	-	(69)	736
Safran Passenger Solutions	556	-	-	-	(46)	510
TOTAL	5 199	1	-	-	(140)	5 060

L'information sur les survaleurs

Goodwill et regroupements d'entreprises

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'achat des titres d'une autre entité, l'achat de l'actif net d'une autre société ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actif net d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises lorsqu'ils remplissent la définition d'une activité selon IFRS 3.

Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise se définit comme étant la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs repris par le Groupe à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe.

Les coûts directement liés à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en charge lorsqu'ils sont encourus, présentés en Autres produits et charges opérationnels.



L'information sur les survaleurs



En 2019, l'impact sur le goodwill relatif aux actifs détenus pour distribution provient des transactions effectuées sur les titres de Worldline comme détaillées dans la Note 1.

La variation liée au regroupement d'entreprise concerne les acquisitions d'IDnomic et de X-Perion, ainsi qu'à des

ajustements de la situation financière d'ouverture de l'acquisition de Syntel, principalement liés à des éléments fiscaux.

La répartition de la valeur nette comptable du goodwill par Région est présentée dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Amérique du Nord	3 034	3 092
Europe du Nord	942	970
Europe Centrale	993	957
Europe du Sud	791	657
Marchés de Croissance	380	361
TOTAL	6 140	6 037

Le calcul de la valeur d'utilité est basé sur les hypothèses suivantes :

- les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée du plan à moyen terme sont déterminés avec une hypothèse de taux de croissance perpétuelle de 2,0% (en ligne avec 2019). Bien que parfois supérieur aux taux de croissance long terme

moyens des pays dans lequel le Groupe opère, ce taux reflète les perspectives propres au secteur IT ; et

- les taux d'actualisation appliqués à chaque Région sont déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés afin de prendre en compte les taux d'impôt et les conditions spécifiques à chaque zone géographique.

Séquence 8

L'information sectorielle

L'information sectorielle – IFRS 8

■ Critère économique : composante de l'entreprise

- Des activités **susceptibles** de lui faire percevoir des produits et supporter des charges (y compris les produits et les charges liés aux transactions avec d'autres composantes de la même entités)
 - Les résultats opérationnels sont régulièrement réexaminés **par le principal décideur opérationnel** de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances,
 - Les informations financières sont **disponibles.**
-

L'information sectorielle – IFRS 8

■ Critère significatif

- Ce secteur doit atteindre l'un des seuils suivants :
 - Produits générés > 10% des produits de tous les secteurs opérationnels
 - Résultat > 10% des profits cumulés des secteurs n'ayant pas comptabilisés de perte ou des pertes cumulées des secteurs ayant cumulés des pertes
 - Ses actifs représentent 10% au moins des actifs cumulés de tous les secteurs opérationnels

- **et** 75 % au moins des produits d'une entité doivent être inclus dans des secteurs d'activité, quitte à devoir présenter des secteurs qui ne satisfont pas aux critères des 10 %

Les principales dispositions normatives

- **Secteurs opérationnels inférieur aux seuils quantitatifs**
 - Présentation séparée si l'entité le souhaite
 - Présentations obligatoire si le minimum de 75 % des produits de l'entité n'est pas atteint par la présentation des secteurs dépassant ces seuils quantitatifs
 - Présentation d'un secteur unique regroupant avec d'autres secteurs ne dépassant pas les seuils (voir page suivante)
 - Présentation de l'information (« autres secteurs ») contribuant au rapprochement avec les états financiers.
 - Présentation sans limite dans le nombre de secteurs
 - Présentation mono secteur possible (peu pratiquée en US GAAP)

Les principales dispositions normatives

- **Informations à fournir pour l'ensemble de l'entité :**
 - sur les produits et services : produits provenant des clients externes,
 - sur les zones géographiques : produits et actifs non courants présentés selon que les clients externes sont affectés au pays de résidence de l'entité ou affectés à tous les pays étrangers,
 - sur les clients importants : si les produits réalisés avec un client externe > 10 % des produits de l'entité.
 - Une information narrative

=>communication du montant du total des produits réalisés provenant de ce type de client et identité du / des secteurs présentant ces produits.

Les principales dispositions normatives

Secteurs présentés

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel reflète les différentes activités de Safran.

Les secteurs opérationnels du Groupe correspondent aux regroupements de filiales autour des filiales de rang 1 (« paliers »), ces paliers étant organisés autour de la nature des produits vendus et des services rendus.

Safran organise son pilotage opérationnel autour de trois secteurs opérationnels qui agissent dans des domaines d'activités cohérents caractérisés par leurs produits et leurs marchés.

Secteur Propulsion aéronautique et spatiale

Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion et des transmissions de puissance mécanique pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, hélicoptères civils et militaires, drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Équipements aéronautiques, Défense et Aerosystems

Le Groupe couvre l'ensemble du cycle de vie des équipements et sous-systèmes destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires.

Il est présent dans les systèmes d'atterrissage et de freinage, dans les nacelles et inverseurs, dans l'avionique (commandes de vol et systèmes d'information embarqués), dans les systèmes de sécurité (toboggans d'évacuation, systèmes d'arrêt d'urgence, masques à oxygènes), dans les calculateurs embarqués et systèmes de carburant.

Il est également présent dans les différentes étapes de la chaîne électrique, les systèmes de gestion de la puissance électrique et les services d'ingénierie associés.

Enfin, il regroupe toutes les activités destinées aux marchés de la défense navale, et terrestre : équipements optroniques et viseurs, navigation et capteurs, modernisation du combattant et drones.

Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Aircraft Interiors

Cette activité rassemble les activités liées au marché BFE (*Buyer Furnished Equipment*), dont les clients directs sont essentiellement les compagnies aériennes. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise notamment des sièges passagers (toutes classes : première, affaire, économique) et d'équipages ainsi que des intérieurs de cabine complets, coffres à bagages, séparateurs de classe, panneaux d'habillage, solutions de réaménagement de cabines, systèmes de réfrigération, *galleys*, inserts et trolleys, containers cargo, etc.

Elle inclut également les équipements complexes des cabines et les solutions axées sur le confort passager (distribution d'eau sanitaire et blocs toilettes, systèmes de ventilation ainsi que des systèmes de divertissement à bord IFEC - *In-Flight Entertainment and Connectivity*).

Holding et autres

Sous la terminologie « Holding et autres », le Groupe regroupe les activités propres à Safran et aux holdings dans certains pays.

Mesure de la performance des secteurs présentés

Les informations présentées par secteur dans les tableaux ci-après sont intégrées dans celles présentées au Directeur Général, qui, conformément à l'organisation de la gouvernance du Groupe, a été identifié comme le « Principal Décideur Opérationnel » aux fins d'évaluation de la performance des secteurs d'activité et d'allocation des ressources entre ces différentes activités.



Les principales dispositions normatives



Information sectorielle

Au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Propulsion aéronautique et spatiale	Équipements aéronautiques, Défense et Aerosystems	Aircraft Interiors	Total secteurs opérationnels	Holding & autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires	7 663	6 893	1 922	16 478	20	16 498	133	-	16 631
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	1 192	687	(174)	1 705	(19)	1 686	129	(422)	1 393
Autres produits et charges opérationnels non courants	(157)	(233)	(72)	(462)	(4)	(466)	-	-	(466)
Résultat opérationnel	1 035	454	(246)	1 243	(23)	1 220	129	(422)	927
Cash-flow libre	796	811	(377)	1 230	(157)	1 073	-	-	1 073
BFR brut opérationnel	(1 617)	1 322	806	511	(157)	354	-	-	354
Actifs sectoriels	15 679	11 858	4 906	32 443	2 056	34 499	-	-	34 499
(1) Dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(390)	(332)	(52)	(774)	(49)	(823)	(3)	(386)	(1 212)
Dont dépréciations d'actifs	(58)	(28)	(61)	(147)	-	(147)	(2)	-	(149)

Les principales dispositions normatives



Information par zone géographique

Au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	France	Europe (Hors France)	Amériques	Asie-Océanie	Afrique- Moyen Orient	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires par destination	3 823	3 450	5 434	2 669	1 122	16 498	133	16 631
En %	23 %	21 %	33 %	16 %	7 %			
Actifs non courants par zone d'implantation ^{(1) (2)}	14 550	1 855	3 732	293	110			20 540
En %	71 %	9 %	18 %	1 %	1 %			

(1) Hors actifs financiers, dérivés et impôts différés actifs.

(2) Les immobilisations incorporelles reconnues lors des allocations des prix d'acquisition réalisées dans le cadre de regroupements d'entreprises sont affectées par convention aux filiales de rang 1 têtes de palier et non à chacune de leurs filiales

Les principales dispositions normatives



Pernod Ricard

Le Groupe est centré autour d'une seule activité, la vente et production de vins et spiritueux, et est organisé en trois secteurs opérationnels qui sont les zones géographiques : Amérique, Europe et Asie/Reste du Monde.

La Direction du Groupe évalue la performance des secteurs opérationnels à partir du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant, défini comme la marge brute après coûts logistiques, diminuée des investissements publi-promotionnels et des frais de structure. Les secteurs présentés sont identiques à ceux figurant dans l'information fournie à la Direction Générale, notamment pour l'analyse de la performance.

Les éléments de résultat et de bilan sont répartis entre les secteurs sur la base de la destination des ventes ou des profits. Les données par secteur opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés à des prix de marché.

Les principales dispositions normatives



Au 30.06.2020

En millions d'euros

	Amérique	Asie/Reste du Monde	Europe	Total
Éléments du compte de résultat				
Produits sectoriels	3 747	5 181	4 032	12 960
<i>Dont produits intersegments</i>	1 298	1 715	1 500	4 512
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 449	3 467	2 532	8 448
Marge brute après coûts logistiques	1 599	1 969	1 519	5 086
Contribution après frais publi-promotionnels	1 138	1 452	1 169	3 759
Résultat opérationnel courant	718	938	605	2 260
Autres informations				
Investissements courants	113	233	611	957
Charges d'amortissements et de dépréciation	972	133	251	1 356

Les principales dispositions normatives



L'information sectorielle inclut les impacts de la norme IFRS 16 applicable à compter du 1^{er} juillet 2019, sans retraitement des informations présentées au 30 juin 2019. La mise en œuvre d'IFRS 16 est sans impact matériel sur le résultat opérationnel courant.

L'impact des droits d'utilisation sur les investissements courants et charges d'amortissements et de dépréciation se présente comme suit :

Au 30.06.2020 <i>En millions d'euros</i>	Amérique	Asie/Reste du Monde	Europe	Total
Investissements courants	71	168	355	594
Charges d'amortissements et de dépréciation	13	43	57	113

Les principales dispositions normatives



Pernod Ricard

Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	Chiffre d'affaires au 30.06.2019	Chiffre d'affaires au 30.06.2020	Variation <i>(en millions d'euros)</i>	Variation <i>(%)</i>
Marques Stratégiques Internationales	5 811	5 268	(543)	- 9 %
Marques Stratégiques Locales	1 754	1 599	(155)	- 9 %
Vins stratégiques	451	431	(19)	- 4 %
Spécialités	301	373	72	24 %
Autres produits	865	776	(89)	- 10 %
TOTAL	9 182	8 448	(734)	- 8 %